

Série « Recherches » n° 4

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Réflexion ecclésiologique à partir d'entretiens réalisés dans le diocèse de Besançon

Isabelle MOREL

Publié sur le site : www.pastoralis.org en novembre 2011



L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale.

Réflexion ecclésiologique
à partir d'entretiens réalisés dans le diocèse de Besançon.

Table des Matières

Introduction	5
I.- L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon	9
Une responsabilité nouvelle	9
Qu'entendre par « accompagnement » ?	14
Propositions d'accompagnement identifiées par les laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon	20
Manques et demandes	25
II.- Le lien avec la communauté chrétienne ou l'accompagnement du laïc dans sa mission	31
Une mission ecclésiale appelle un accompagnement communautaire	31
Qu'entendre par « communauté locale » ?	37
Différents types de communautés	42
Un « corps » de laïcs chargés d'une mission ecclésiale ?	51
Propositions individuelles d'accompagnement de la mission	54
III.- L'accompagnement du laïc dans sa profession	59
Peut-on parler de « profession » dans l'Eglise ?	59
Droit du travail et droit canonique	65
L'accompagnement professionnel dans le diocèse de Besançon	70
L'analyse de pratiques professionnelles	76
IV.- L'accompagnement spirituel ou l'accompagnement du laïc dans sa vie de foi	83
Prendre en compte l'aspect spirituel	83
L'accompagnement spirituel des laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon	86
Accompagnement spirituel et accompagnement professionnel	88
Responsabilité de liberté de la personne ?	91
Conclusion.....	95

Introduction

Au cours des dernières décennies, la réflexion autour de la place des laïcs dans l'Eglise s'est intensifiée. Aujourd'hui, de plus en plus de baptisés sont appelés et assurent une charge ecclésiale dans leur Eglise locale. Ceci s'observe particulièrement dans les paroisses, mais également au plan diocésain : l'animation et la responsabilité de plusieurs services (catéchèse, catéchuménat, pastorale familiale, pastorale de la santé, économat, etc.) sont désormais confiés à des laïcs qui peuvent être parfois employés à cette occasion.

Si l'Eglise a toujours eu la responsabilité d'accompagner les laïcs, elle se trouve cependant confrontée à une nouvelle situation : accompagner des laïcs, parfois salariés, qu'elle charge d'une mission ecclésiale. Voilà une pratique qui n'avait pas lieu d'être il y a encore quelques années...

La présence de ces salariés invite l'Eglise à se questionner sur ses pratiques d'accompagnement. De multiples propositions de relecture et d'accompagnement spirituel existent depuis longtemps dans l'Eglise, assurées par diverses personnes, services ou mouvements. Mais qu'en est-il de l'accompagnement professionnel ? Il n'est pas rare que des laïcs en charge ecclésiale se plaignent de ne pas être suffisamment accompagnés, ou d'être seuls... Qu'entendent-ils par là exactement ? L'ambiguïté du terme « accompagnement » est déjà, à lui seul, révélateur de la difficulté à cerner ce qui est en jeu. N'y aurait-il pas des éléments autres que l'aspect spirituel à prendre en compte dans leur accompagnement ?

L'enjeu de cette réflexion est de taille car, visiblement, l'Eglise semble amenée à poursuivre ses appels en direction des laïcs et à étendre les missions qu'elle leur confie.

Constitution d'un corpus

Comme dans tout travail de théologie pratique, la constitution d'un corpus est une étape incontournable. Elle permet d'une part de se donner des moyens d'observation et d'analyse pertinents, mais également de vérifier si l'hypothèse d'un défaut d'accompagnement par l'Eglise locale est justifiée.

Nous avons fait le choix d'étudier cette question à partir d'un terrain pastoral particulier : l'ensemble des laïcs chargés d'une mission ecclésiale¹ (ayant reçu une lettre de mission) et ayant la responsabilité d'un service dans le diocèse de Besançon. Ceci pour trois raisons principales :

- Le diocèse de Besançon nous est particulièrement familier puisque nous en sommes originaire et en avons une bonne connaissance générale. Il nous a de ce fait été aisé d'accéder à des informations et à des témoignages.
- Une étude des laïcs permanents de ce diocèse a déjà permis à un étudiant de l'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique (ISPC) de constituer un corpus de départ pour son travail de mémoire en 2000². Il y aborde un certain nombre de questions et fait quelques propositions qui peuvent être approfondies et étayées.
- Etant responsable du Service Diocésain de la Catéchèse de Besançon, l'accompagnement des catéchistes bénévoles en responsabilité et des laïcs salariés chargés d'une mission ecclésiale dans le cadre de la catéchèse relève de notre responsabilité. La question de départ rejoint notre souci pastoral au moins dans le domaine de la catéchèse.

Ainsi, en décembre 2004 et janvier 2005, un certain nombre d'entretiens semi-directifs avec plusieurs laïcs chargés d'une mission ecclésiale et des responsables de l'Eglise locale, nous ont permis de mieux

¹ Terme utilisé actuellement dans le diocèse de Besançon, depuis fin 2004.

² BLANC, Emmanuel, *Des baptisés laïcs chargés d'un ministère ecclésial – Réflexion ecclésiologique à partir d'une enquête dans le diocèse de Besançon*, mémoire de maîtrise (Licence Canonique) de théologie, ISPC, 2000, p.3.

Introduction

cerner ce que chacun entendait par ce mot : « accompagnement ». Ils nous ont amené également à réaliser un état des lieux et une classification des propositions d'accompagnement qui rejoignent ces laïcs chargés d'une mission ecclésiale.

Une classification possible aurait été de sérier les propositions selon deux plans : personnel / communautaire. Un accompagnement communautaire en tant que cette mission est ecclésiale donc communautaire, et un accompagnement individuel (y compris spirituel) en tant que cette mission est exercée au nom de la foi du sujet croyant qui l'accepte.

Nous avons préféré envisager dans un premier temps l'accompagnement du laïc chargé d'une mission ecclésiale selon trois domaines différents : dans sa mission, dans sa profession, dans sa vie de foi, entre autres pour honorer cette réalité nouvelle de l'embauche de laïcs salariés pour assurer une mission ecclésiale dans l'Eglise. Puis, dans chacun de ces domaines, faire la distinction entre ce qui relève des propositions personnelles et des propositions communautaires.

Hypothèse

Prenant appui sur cette analyse, notre travail se propose donc de montrer que l'accompagnement, notion complexe, recouvre différents domaines. Dès lors, pour être accompagné de manière satisfaisante, il faut l'être dans chacun de ces divers domaines (mission, profession, vie de foi) individuellement et/ou communautairement.

Ainsi, si l'Eglise propose diverses possibilités pour assurer l'accompagnement de la vie de foi (accompagnement spirituel...), elle ne fait que débiter dans ses propositions d'accompagnement de la mission (relectures/évaluations individuelles, soutien de la communauté locale...) et a encore bien plus de difficultés du côté de l'accompagnement professionnel.

Ce sont ces trois domaines que nous nous proposons de visiter successivement sans oublier leur articulation.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Il va sans dire que le fait d'envisager ainsi la question de l'accompagnement implique la mise en jeu d'une certaine figure d'Eglise. Ce travail de théologie pratique devrait nous permettre de mettre en évidence l'enjeu ecclésiologique qui existe à oser s'interroger sur nos pratiques pastorales, en particulier dans ce domaine précis de l'accompagnement des laïcs chargés d'une mission ecclésiale.

I.- L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon

Le sujet de notre recherche aurait pu être abordé de diverses manières. Nous avons fait le choix, dans cette partie, d'observer, après un rapide regard sur le contexte dans lequel nous nous situons, un terrain pastoral particulier : les laïcs chargés d'une mission ecclésiale ayant la responsabilité d'un service dans le diocèse de Besançon. Nous avons exposé les raisons de ce choix en introduction.

L'enjeu de cette observation est double. D'une part, mieux comprendre les représentations que les laïcs se font de la notion d'accompagnement pour préciser l'emploi de ce terme dans notre mémoire. D'autre part, plus qu'un simple état des lieux des propositions d'accompagnement qui existent dans le diocèse de Besançon, faire émerger des questions et des points d'attention qui nous serviront de points d'appui dans la suite de notre travail.

Une responsabilité nouvelle

En 1953, Yves CONGAR ouvre, avec un brin d'humour, ses *Jalons pour une théologie du laïcat*, en rapportant cette anecdote du Cardinal Gasquet³ : « Un catéchumène demandait à un prêtre catholique quelle était la position du laïc dans son Eglise. La position du laïc dans notre Eglise, répondait le prêtre, est double. Il se met à genoux devant l'autel, c'est sa première position ; il est assis en face de la chaire, c'est sa seconde position. Le Cardinal Gasquet ajoute : on en oubliait une troisième : il met la main à son porte-monnaie. » Nous sommes avant le Concile Vatican II. Dans l'ensemble, les laïcs jouent un rôle passif dans

³ CONGAR, Yves M-J, *Jalons pour une théologie du laïcat*, Paris, Le Cerf, Unam Sanctam 23, 1953, p. 7.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

l'Eglise. Les relations clercs-laïcs sont vécues selon un rapport enseignants-enseignés.

Cependant, une réflexion de fond sur la vocation des baptisés laïcs et leur place dans l'Eglise est amorcée. Dans cette même introduction, évoquant le Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs (Rome, 7-14 octobre 1951) auquel il a pris part en tant qu'expert, CONGAR affirme : « Durant ces dernières décades, il s'est passé quelque chose : une véritable redécouverte de cette vérité décisive : les laïcs sont pleinement d'Eglise »⁴. Renouveau de la théologie et de la spiritualité du mariage chrétien, développement de l'Action Catholique, mouvement liturgique... tout cela appelait une théologie du laïcat.

Le Concile Vatican II, qui s'est tenu peu après cette période, fut remarquable à plus d'un titre d'après Monseigneur VILNET⁵, qui fut l'un des Pères conciliaires français :

- Par son importance numérique, d'abord (2500 évêques sont venus y siéger, contre quelques centaines lors des précédents conciles).
- Parce que ces évêques représentant l'Eglise universelle venaient vraiment pour la première fois du monde entier.
- Enfin, par la participation d'autres personnes, des « experts » invités pour leurs compétences sur des points abordés et collaborant avec les évêques.

Yves CONGAR fut l'un de ces experts. Il participa activement à ce que le Père VILNET appelle un « travail de pétrissage » : « Les textes de Vatican II sont des actes. Le travail sur des textes de base, où chaque évêque pouvait, après consultation de ses "experts" proposer des modifications, a peu à peu fait que nous avons pétri la pâte des textes conciliaires ; c'est ce vrai travail de pétrissage des textes conciliaires qui

⁴ *Ibid.*, p.8.

⁵ VILNET, Jean, *Intervention auprès des stagiaires de la Formation Régionale des Animateurs en Catéchèse de l'Est*, enregistrement phonique du 24 janvier 2005, Luxeuil-les-bains.

L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

a fait que nous avons rapproché peu à peu les esprits, et après ça, avons pu nous accorder sur un texte de référence, d'orientation, comme une sorte de contrat, livré par les évêques. L'importance des textes est fondamentale mais en se rappelant qu'ils sont le fruit d'une longue convergence, ils sont des actes. L'Esprit Saint guide ainsi son Eglise. »⁶

Ainsi, dans la suite du mouvement amorcé dans les années pré-conciliaires, le Concile Vatican II va requalifier les laïcs religieusement et faire autorité. Il va le faire, entre autres, en disant que les laïcs participent à la triple charge royale, sacerdotale et prophétique du Christ (LG 10, 11, 12, 34, 35, 36), revalorisant ainsi le baptême. Ce baptême confère une égale dignité à tous les chrétiens :

LG 32 : Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité. Car la différence même que le Seigneur a mise entre les ministres sacrés et le reste du peuple de Dieu comporte en soi union, étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par une communauté de rapports.

L'inter-relation mise ici en évidence invite à dépasser le rapport enseignants-enseignés qui prévalait avant le concile entre clercs et laïcs. Vatican II soulignera également la diversité des charismes (LG 4, 7, 12, 13) et l'appel des laïcs à des ministères⁷. Il parlera aussi, entre autres, de « coopération » plus immédiate avec l'apostolat hiérarchique (LG 33), d'« un concours de suppléance » pour certains offices sacrés en cas de pénurie des ministres ordonnés (LG 35), de la nécessité de l'apostolat des laïcs :

AA 10 : Participant à la fonction du Christ Prêtre, Prophète et Roi, les laïcs ont leur part active dans la vie et l'action de l'Eglise. Dans les communautés ecclésiales, leur action est si nécessaire que sans

⁶ *Ibid.*

⁷ Cf. Gilles ROUTHIER, « La diversité des ministères dans la pastorale diocésaine », dans *Catho-theo.net* 5 (2006/1), p. 18-63. En ligne : <http://www.catho-theo.net/IMG/pdf/art_112.pdf>.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

elle l'apostolat des pasteurs ne peut, la plupart du temps, obtenir son plein effet.

AA 22 : Sont dignes d'un respect et d'une estime particulière dans l'Eglise les laïcs célibataires ou mariés qui de manière définitive ou pour un temps mettent leur personne, leur compétence professionnelle au service des institutions et de leurs activités. [...] Les pasteurs accueilleront ces laïcs avec joie et avec reconnaissance.

Dans ces textes, dans ces « actes » d'affirmation et d'orientation de notre foi, les moyens sont donnés pour une participation plus active des laïcs à la mission de l'Eglise. Pour Hervé LEGRAND, l'enjeu est « le développement des ressources de l'ensemble du peuple chrétien, au service de l'Evangile dans nos sociétés »⁸.

En pratique, la diminution rapide du nombre des prêtres va presser l'Eglise d'utiliser ces moyens. Dans un de ses derniers ouvrages, Jean RIGAL relaie cette constatation :

« Dans l'évolution vertigineuse qui nous emporte, la pression des faits se montre souvent plus efficace que des considérations proprement théologiques, pourtant plus fondamentales. Ainsi se vérifie la pertinence d'un principe historique qui a fait largement ses preuves. C'est souvent dans le cours de l'histoire que le peuple de Dieu a été amené, plus ou moins sous la contrainte et forcé par la nécessité, à approfondir ou à découvrir des aspects jusqu'alors méconnus ou oubliés. Qui peut nier que c'est la nécessité qui a fait des dernières décennies un temps plus favorable à la participation ecclésiale des laïcs ? »⁹

Le Père Philippe BALLOT, à l'époque Vicaire général du diocèse de Besançon et actuellement archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et Tarentaise, l'a souligné également au cours d'un entretien :

⁸ LEGRAND, Hervé, « La réalisation de l'Eglise en un lieu », dans LAURET, Bernard et REFOULE, François, *Initiation à la pratique de la théologie, Tome III : Dogmatique 2*, Paris, Le Cerf, 1993, p.192.

⁹ RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir. Réflexions et propositions pour des temps nouveaux*, Paris, Le Cerf, coll. « Théologies », 2003, p.31.

L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

« ...aujourd'hui, le manque apparent, réel, de prêtres nous met dans une situation où l'on va avoir d'avantage besoin des laïcs. »¹⁰ Ce besoin, déjà flagrant, va très certainement s'accroître dans les années à venir.

L'Eglise est donc devant une nouvelle situation : de plus en plus de laïcs sont chargés d'une mission ecclésiale. Phénomène encore plus récent : ils sont de plus en plus nombreux à le faire avec un statut d'employé dans l'Eglise, salariés par une association diocésaine, un mouvement apostolique, une association locale, etc. Nécessairement, cette situation nouvelle pose des questions nouvelles et induit des besoins nouveaux : besoin de reconnaissance de la part des communautés et des responsables, besoin psychologique et spirituel, besoin d'une garantie matérielle...

Dans le diocèse de Besançon, avec un réaménagement pastoral et géographique des paroisses opéré ces dernières années, des laïcs ont été appelés à assumer des charges ecclésiales¹¹. Les responsables de l'Eglise diocésaine sont bien conscients de la responsabilité qui y est liée : « Par sa réflexion sur les ministères, le réaménagement pastoral a permis le développement des équipes de coordination pastorale et la précision de plusieurs statuts de prêtres. Aujourd'hui, des apprentissages restent en cours : il importe de mettre en place un accompagnement théologique, pastoral et spirituel pour les membres des équipes de coordination pastorale »¹².

Citons encore ce laïc chargé d'une mission ecclésiale rencontré au cours de nos entretiens : « ...je me rends compte que c'est un besoin quand même. On ne peut pas fonctionner tout seul sans avoir des temps de reprise... »¹³

¹⁰ Entretien figurant dans les annexes du mémoire (PB, p. 49), non repris dans cette édition.

¹¹ Cf. BLANC, Emmanuel, op. cit., p.16.

¹² *Ibid.* Lire également : MAUVAIS, Louis, *La réorganisation pastorale dans le diocèse de Besançon*, [original français d'un article paru dans une revue autrichienne], juillet 1998.

¹³ Cf. Entretien figurant dans les annexes du mémoire (p. 17).

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Ces besoins nouveaux appellent une responsabilité nouvelle pour l'Eglise. Il s'agit toujours pour celle-ci de permettre aux baptisés d'exprimer le mieux possible leur baptême, mais aujourd'hui, il s'agit de le faire y compris dans certaines charges ecclésiales qu'elle leur confie, et parfois même dans le cadre d'un emploi salarié.

C'est cette responsabilité d'accompagnement en pleine évolution que nous nous proposons de questionner dans ce mémoire. Encore faudrait-il s'entendre sur ce que nous appelons « accompagnement ». C'est ce que nous allons faire maintenant.

Qu'entendre par « accompagnement » ?

Le terme « accompagnement » est un terme imprécis qui ouvre la voie à des interprétations très variées. Il nous faut donc essayer de mieux le cerner avant d'aller plus loin.

Les personnes rencontrées au cours de nos entretiens ont largement exprimé leur difficulté de percevoir ce que recouvre ce terme d'« accompagnement » : « ...je trouve le mot faux, je ne sais pas comment le dire... [...] Là aussi je trouve que ce n'est pas juste... [...] Ce mot-là décidément ne me va pas... »¹⁴, « J'aurais besoin d'être éclairée un petit peu plus sur les termes... »¹⁵, et encore : « C'est un peu difficile de le dire comme ça en trois mots... »¹⁶ On le voit : on touche-là un concept difficile à exprimer.

Pourquoi tant de difficultés à préciser ce mot ? Peut-être parce qu'il touche une notion où un nombre important de données sont à prendre en considération et entrent en interaction, qu'elles complexifient la compréhension que l'on peut en avoir. Léo SCHERER, s.j., qui a fait partie de l'équipe du Centre spirituel du Châtelard, près de Lyon, écrivait déjà en parlant de l'« accompagnement spirituel » (terme déjà plus précis) : « Ce rôle d'aide spirituelle est si délicat à définir, qu'il n'existe pas de mot adéquat pour le désigner : ni maître spirituel, ni père, ni guide,

¹⁴ Cf. Entretien figurant dans les annexes du mémoire (p. 33).

¹⁵ Cf. Entretien figurant dans les annexes du mémoire (p. 16).

¹⁶ Cf. Entretien figurant dans les annexes du mémoire (p. 61).

L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

ni même accompagnateur aujourd'hui en vogue... pouvait dire un grand spirituel. »¹⁷

Il est pourtant nécessaire de se mettre d'accord sur ce que nous entendons, par ce mot, de ce concept.

Le mot « accompagnement » est devenu un terme courant dans l'Eglise de France pour désigner l'aide spirituelle.

« L'expression est sans doute née dans les cercles protestants, à propos du service d'écoute et d'accompagnement des grands malades. Et de fait, ce dernier terme fait maintenant partie du vocabulaire des institutions de soins ; témoins en sont les sessions ou les mémoires consacrés à ce sujet. "Accompagner" indique ici une certaine attitude à l'égard de l'autre. Ce n'est pas lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre, mais marcher à ses côtés. »¹⁸

Plusieurs personnes ont d'ailleurs pris la précaution, au cours de nos entretiens, de préciser qu'elles entendaient parler d'accompagnement spirituel lorsqu'elles employaient l'expression : « accompagnement au sens strict »¹⁹.

Cependant, réduire l'emploi du terme « accompagnement » au domaine spirituel serait inexact. Preuve en est la nécessité que nous éprouvons aujourd'hui de préciser régulièrement : accompagnement « spirituel ».

Les entretiens que nous avons eus avec des laïcs chargés d'une mission ecclésiale et des responsables du diocèse de Besançon nous semblent suffisamment riches et concordants pour nous permettre de modéliser ce qu'ils entendent exprimer comme concept derrière le terme d'« accompagnement ». Dans leurs représentations mentales, trois dimensions semblent coexister :

¹⁷ SCHERER, Léo, « Si personne de me guide... L'accompagnement spirituel », dans *Vie Chrétienne*, supplément N°328, 02/1995, p. 6.

¹⁸ *Ibid.*, p. 6.

¹⁹ Cf. Entretien figurant dans les annexes du mémoire (p. 33) par exemple.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Premièrement, **une dimension personnelle** traduisant le souci, le soutien, l'attention à la personne. Le vocabulaire employé par les uns et les autres est ici significatif : l'une parle volontiers des lieux d'accompagnement comme « lieux d'aide à la formation », l'autre insiste sur le fait qu'accompagner c'est « prendre soin de la personne. Sous tous ses aspects... Prendre soin d'un point de vue moral, d'un point de vue familial, de tout ça... ». Les vicaires généraux emploient tous deux le verbe « soutenir » et signalent l'importance du lien organique qu'ils établissent, par leur accompagnement, entre l'évêque et le laïc qui a reçu une charge ecclésiale : « Je mets un autre mot derrière "accompagnement", je mets "soutien", soutien de l'Evêque, confiance de l'Evêque manifestée par le lien que je fais moi, d'abord. » Le Père BALLOT indique également la « relation de confiance » comme une composante de l'accompagnement, accompagnement qu'il qualifie d'« institutionnel ».

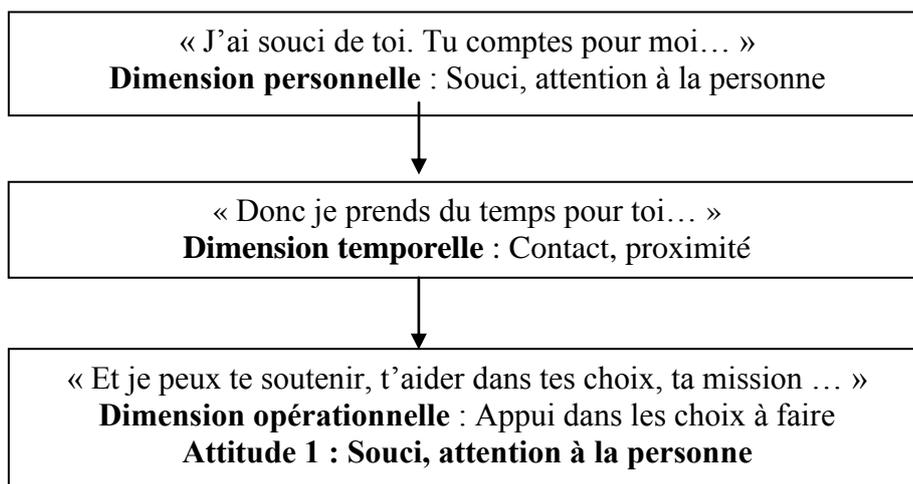
Deuxièmement, **une dimension temporelle** faisant appel à la durée, au contact, à la régularité. La grande majorité des laïcs interrogés insiste sur la nécessité de temps d'échange : « ...prendre le temps de s'asseoir et de discuter. Ecouter... », « ...partager avec... ». L'importance de ce temps à prendre pour échanger est également relayé par les responsables de l'Eglise chargés d'accompagner ces laïcs : « La présence dans les moments où il faut donner un coup de main, où il faut se réjouir dans les réussites, où il faut remettre un peu d'huile dans les rouages, où il faut poser une parole parce qu'une parole doit être dite... J'appelle ça moi le compagnonnage », « ...j'essaie d'avoir une certaine proximité... ». Accompagner, c'est : « Des contacts, du fait de cette relation de confiance, spontanés et faciles sur des questions, pour se donner des informations », « Ca s'exprime par le fait que n'importe lequel de ces responsables de services sait qu'il peut m'appeler, s'il a une question... ».

Tout cela implique une certaine régularité. Certains évoquent l'absence de régularité pour illustrer un défaut d'accompagnement : « ...il nous aide à reprendre des choses... Mais je ne peux pas dire qu'il nous accompagne... On ne se voit pas suffisamment régulièrement. Un accompagnement ça demande à être régulier, quoi. », ou encore :

« ...pour parler d'accompagnement, il faudrait au moins qu'il y ait une rencontre pas mois ». Mais chacun ne met pas la même fréquence derrière la nécessité d'une régularité : lorsque le Père BALLOT parle lui « des moyens réguliers à se donner », il poursuit : « ...par exemple : on fait le point une fois par an... », même si, par ailleurs, il indique sa disponibilité et l'importance des « contacts faciles ».

Troisièmement, une **dimension opérationnelle** d'aide au discernement, un appui dans les choix. Accompagner une personne en charge ecclésiale, c'est enfin « ...l'aider à discerner, la conforter dans la responsabilité qu'elle a, confirmer des orientations qu'elle peut prendre, etc », « ...essayer de relire des choses ensemble... ». Les mots « évaluation », « discernement » sont employés par plusieurs personnes. Le Père Jean-Claude MENOUD parle quant à lui « ...d'un accompagnement pastoral qui va se vérifier par une évaluation de toutes les personnes qui, dans ces services, ont lettre de mission. »

Ces trois dimensions ne sont pas indépendantes les unes des autres, elles nous paraissent s'enchaîner de manière logique. Parce qu'une relation personnelle est établie (dimension 1), dans la durée, par des contacts réguliers (dimension 2), une aide opérationnelle réellement efficace (dimension 3) peut être apportée dans l'accompagnement. Nous tentons de les schématiser ainsi :



L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Nous venons de le voir, pour les personnes rencontrées, la notion d'« accompagnement » met en jeu plusieurs éléments : elle nécessite la mise en place d'une relation personnelle, vécue dans la durée avec des contacts fréquents, réguliers, qui permettent d'aboutir à une aide pratique, opérationnelle très concrètement. Cela se traduit par divers moyens à mettre en œuvre. Chaque personne rencontrée a tenté un classement, en fonction :

- soit de la forme que l'accompagnement peut prendre (« individuel » ou « collectif », « communautaire »),
- soit du statut des personnes accompagnées (« bénévoles » ou « salariés »),
- soit de la nature des pratiques sur lesquelles porte l'accompagnement. A ce titre, la distinction entre l'« accompagnement spirituel personnel » et tout autre type d'accompagnement (« pastoral », « institutionnel », etc.) est soulignée fortement par plusieurs personnes. Citons, à titre d'exemple le Vicaire général parlant de l'accompagnement qu'il a avec un certain nombre de laïcs en charge ecclésiale : « C'est un accompagnement de type institutionnel, c'est à dire que l'institution, le représentant de l'Evêque, accompagne un certain nombre de personnes dans l'exercice de leur responsabilité. Donc cet accompagnement-là, il doit consister à soutenir la personne dans ce qu'elle fait, l'aider à discerner, la conforter dans la responsabilité qu'elle a, confirmer des orientations qu'elle peut prendre, etc. Mais pour moi, ce n'est pas un accompagnement spirituel personnel. ».

Ainsi, nous pouvons penser qu'il existe différents types d'accompagnement.

Qu'entendre donc par « accompagnement » ? L'accompagnement est une notion qui révèle une réalité bien complexe. On pourrait être tenté de remplacer ce mot, en fonction de ce que l'on étudie, par d'autres termes :

L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

« soutien », « attention à », « aide au discernement », « évaluation », etc... Nous préférons le garder tel quel parce qu'il permet de mettre en système les différentes dimensions que nous avons évoquées plus haut. Cependant, nous le faisons en gardant présent à l'esprit l'avertissement de Claude FLIPO, s.j., évoquant pour sa part l'accompagnement spirituel :

« On ne devrait pas trop vite consacrer le terme d'«accompagnement», qui a ses ambiguïtés, pas plus qu'on ne devrait verser aux archives le titre de «directeur», et celui de «père spirituel», consacré par la tradition. Car, en soulignant le caractère évangélique d'une relation très particulière, ces derniers indiquent aussi le besoin de transmission, de repères et de soutien qui fait partie intégrante de tout accompagnement authentique. »²⁰

En gardant en mémoire tous les termes utilisés par les personnes que nous avons rencontrées, nous aurons le souci de retenir les trois dimensions que nous venons de mettre en lumière comme trois points d'attention à avoir dans la suite de notre travail :

- Nécessité d'établir une relation personnelle.
- Nécessité d'envisager les modalités de l'accompagnement dans la durée avec des contacts fréquents et réguliers.
- Nécessité de mettre en place des moyens pour aboutir à une aide pratique, opérationnelle très concrètement.

Il nous revient maintenant de cerner ce que les laïcs chargés d'une mission ecclésiale dans le diocèse de Besançon identifient comme lieux, moyens ou propositions d'accompagnement utiles pour eux-mêmes, ainsi que les besoins qu'ils expriment.

²⁰ FLIPO, Claude, « L'accompagnement spirituel : un enjeu ecclésial », dans *Christus* N°153 HS *L'accompagnement spirituel*, Février 1992, p. 9.

Propositions d'accompagnement identifiées par les laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon

Nous venons de mettre en évidence trois dimensions interdépendantes qui semblent donner chair à l'acte d'accompagnement. Nous allons maintenant observer, avec toutes les précautions que nous nous sommes données autour de ce mot « accompagnement », les propositions utilisées en ce sens sur le diocèse de Besançon par les laïcs chargés d'une mission ecclésiale. Les entretiens que nous avons effectués ont été réalisés auprès de laïcs ayant la responsabilité d'un service diocésain. L'échantillonnage retenu représente 70% de la population concernée. Il nous semble donc suffisamment riche et représentatif pour réaliser une synthèse utilisable.

Il s'agira donc, dans un premier temps, de mettre en lumière ce que les uns et les autres ont identifié comme lieu et/ou moyen d'accompagnement. Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, nous allons le faire en distinguant trois domaines différents : l'accompagnement de la mission, l'accompagnement de la profession, l'accompagnement de la vie de foi. Ces trois domaines ne sont pas totalement indépendants et invitent à penser l'accompagnement de manière systémique.

La première question posée aux laïcs chargés d'une mission ecclésiale pour débiter nos entretiens était : « Quels sont les moyens, les lieux d'accompagnement ou de soutien dont vous disposez ? » Elle était complétée par une invitation à expliciter la ou les réponses : « Comment vivez-vous cela ? » Chacun a alors énuméré les lieux et/ou les moyens qui lui semblaient répondre à cette interrogation, introduisant telle ou telle nuance, et tentant le plus souvent un classement.

Au regard des entretiens réalisés, nous avons identifié quinze lieux et/ou moyens d'accompagnement cités par les laïcs en charge ecclésiale :

- Le travail avec une équipe (diocésaine puisque la personne assume une responsabilité diocésaine).

L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

- Une rencontre d'évaluation une fois par an pour rendre compte de sa mission.
- L'Eucharistie.
- La vie de prière.
- Les retraites spirituelles.
- L'accompagnement spirituel personnel, ou en couple.
- La rencontre, deux fois par an, des responsables de services diocésains (dénommée le plus souvent « rencontres de La Marne », du nom du lieu où se déroulent ces rencontres).
- La rencontre régulière d'un superviseur.
- La famille, les amis.
- Le « compagnonnage » au quotidien, les temps de discussion avec un « collègue » proche.
- La formation.
- Les rencontres régionales et/ou nationales entre mêmes services de diocèses différents.
- Le travail avec un prêtre accompagnateur du service.
- La communauté locale.
- Des groupes d'adultes de relecture de vie (CVX, ACI...).

On notera qu'un seul laïc en charge ecclésiale a mentionné la communauté locale comme lieu d'accompagnement ou de soutien. Ceci nous amènera plus loin à nous interroger sur l'intérêt d'un accompagnement communautaire. De même, un seul a recours à une tierce personne (dans ce cas, un superviseur) pour l'accompagnement de ses pratiques. Nous aurons également l'occasion d'en étudier la pertinence.

Certaines de ces propositions d'accompagnement semblent très clairement être identifiées à un domaine précis : vie de foi, profession ou mission. La participation régulière à l'Eucharistie, par exemple, est très clairement identifiée comme un moyen privilégié dans l'accompagnement de la vie de foi : « J'aspire à aller à l'Eucharistie, gratuite, pour moi, la semaine, depuis que je suis en responsabilité, parce que tous les dimanches je suis en animation et là... pfff... Avant, je n'en avais pas tant besoin... Sinon, tu as l'impression de ne pas avoir de lieu de ressourcement. »

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Le travail avec une équipe est, quant à lui, classé sans hésitation du côté de l'accompagnement de la mission : « ...il me semble que l'équipe avec laquelle je travaille est un lieu quotidien... d'accompagnement, si on veut. Je dirais surtout qu'on ne peut pas travailler sans équipe. C'est le premier lieu où on se confronte, où on dialogue, où on partage, où on organise, etc. C'est peut être un lieu où on pourrait prier et partager autrement, ça dépend... Mais en tous les cas, ça nous accompagne dans la mission.

Mais pour d'autres propositions, leur identification à un domaine plus qu'à un autre semble plus floue... Les rencontres d'évaluation programmées une fois par an entre le laïc chargé d'une mission ecclésiale et son responsable référent, par exemple, relèvent à la fois de l'accompagnement de la mission et de la profession : « Alors quand je dis évaluation, pour moi ce n'est pas une évaluation qui porterait exclusivement sur la lettre de mission si par ailleurs il y a un contrat de travail. » L'économiste diocésaine, employeur officiel au nom du diocèse, parle, elle, de l'« accompagnement professionnel » fait par les vicaires généraux pour désigner l'évaluation pastorale (de la mission) qu'ils font chaque année avec les laïcs en charge ecclésiale : « On s'est mis d'accord avec les vicaires généraux pour que dans leur évaluation pastorale, c'est à dire par rapport aux objectifs pastoraux, qu'ils ont définis avec les responsables de service, dans le cadre des lettres de mission (puisque c'est eux qui ont fait l'évaluation, qui ont défini les nouveaux objectifs de la lettre de mission, donc c'est eux qui vont faire l'évaluation de ces objectifs pastoraux)... on s'est mis d'accord pour que je communique un certain nombre d'informations concernant la dimension plus relation de travail (devoirs et obligations liés au droit du travail). » Dans ce cas, l'évaluation annuelle considérée comme un moyen d'accompagnement est à situer tant du côté professionnel que du côté de la mission.

Les rencontres des responsables de services diocésains, dites « de La Marne »²¹, deux fois par an, sont à situer entre l'accompagnement de la vie de foi et celui de la mission. En effet, certains en parlent comme d'un

²¹ Ces rencontres sont dénommées ainsi par ceux qui y participent, en référence au nom du lieu-dit où se situe la Maison diocésaine qui les accueille près de Besançon.

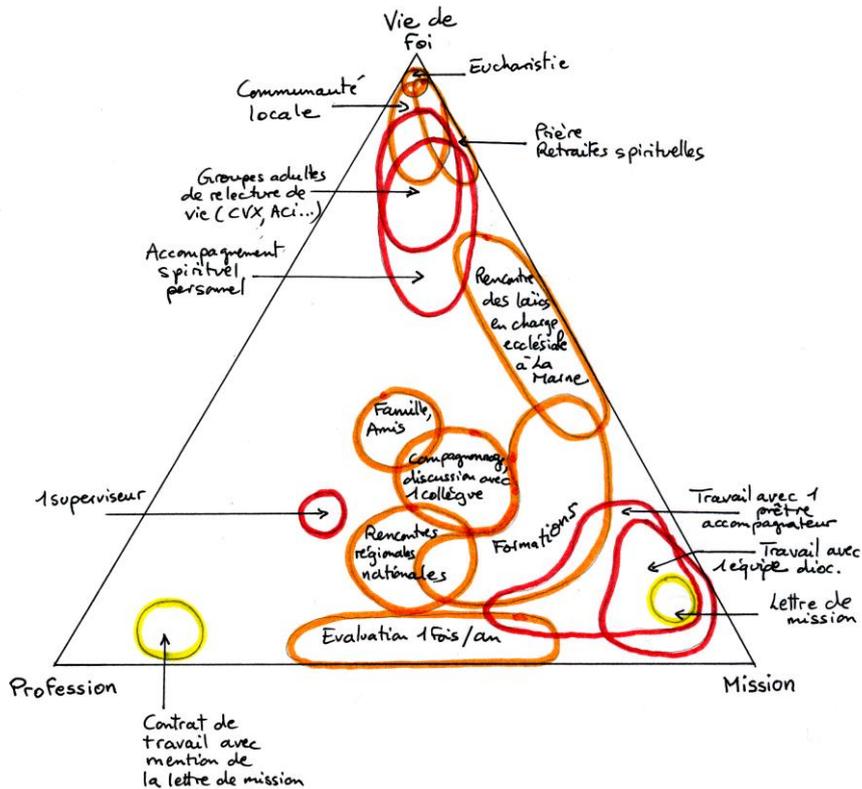
L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

lieu de ressourcement pour leur vie de foi : « Ces moments de partage, de silence, de prière, c'est important... » mais également comme d'un lieu ressourçant pour leur mission : « ...c'est un lieu important en tout cas. Le fait qu'on puisse partager à la fois avec nos différences de mission... ».

Dans le même ordre d'idées, l'un des laïcs rencontrés insiste sur l'importance de ne pas séparer la notion de « compétences » (aspect professionnel) de celle de « vocation » (selon ses mots), qui a plus trait à la vie de foi : « ...si on sépare, encore une fois ce qui me paraît indissociable, la notion de vocation et la notion de compétences, ça ne marche pas. »

Compte tenu de ces divers exemples, il devient clair que l'accompagnement est à penser sous un mode systémique où chacun des trois domaines que nous avons définis entre en interaction avec les deux autres. L'accompagnement de la mission n'est pas indépendant de celui de la profession, ni de celui de la vie de foi...

Nous avons donc tenté de représenter schématiquement la position de chaque lieu et/ou moyen d'accompagnement cité dans sa tension entre les trois domaines : vie de foi, mission et profession (compétences professionnelles). Nous obtenons alors un triangle dont chaque sommet représente l'un de ces trois domaines :



L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Plus le lieu et/ou le moyen utilisé vise l'accompagnement d'un domaine spécifique, plus sa position sur le schéma se rapproche du sommet correspondant. L'Eucharistie, par exemple, essentiellement citée comme moyen d'accompagnement pour la vie de foi, est positionnée sur notre schéma au plus près du pôle « vie de foi ». Les rencontres des responsables de services diocésains, dites « de La Marne », deux fois par an, sont représentées par une zone située entre le pôle « vie de foi » et le pôle « mission ». Pour certains cette proposition serait plus un lieu est plus un lieu de ressourcement spirituel et pour d'autres plus un lieu de soutien pour la mission. Afin de tenir compte de cette diversité de perception, nous représentons cette zone par une forme allongée (mais qui reste centrée) entre les deux pôles.

Une évidence saute aux yeux : un certain déséquilibre apparaît. Le pôle « profession » paraît très peu honoré pour lui-même. Il ne faudrait cependant pas tomber dans le piège de croire que rien n'est proposé ou utilisé pour l'accompagnement professionnel. En effet, plusieurs lieux et/ou moyens d'accompagnement sont situés entre les pôles « profession » et « mission » et semblent donc prendre en compte l'un comme l'autre.

Inversement, le pôle « mission » semble très attractif... La très grande majorité des lieux et/ou moyens d'accompagnement utilisés par ces laïcs en charge ecclésiale visent donc l'accompagnement de leur mission ! La mission serait-elle tellement prenante ou privilégiée qu'elle en ferait oublier l'aspect professionnel ? Nous aurons l'occasion de revenir sur ce déséquilibre évident qu'il nous paraissait important de remarquer déjà.

Il paraît indispensable maintenant d'analyser plus en détail ce schéma (c'est ce que nous allons faire en partie au chapitre suivant). Sa conception reste limitée par le caractère subjectif des représentations et des diverses perceptions que chacun des laïcs rencontrés se fait de l'accompagnement. Mais il permet cependant de modéliser ce que les laïcs chargés d'une mission ecclésiale dans le diocèse de Besançon identifient comme lieux et/ou moyens utiles et utilisables lorsqu'ils parlent d'« accompagnement ». Il constitue donc une base d'observation

intéressante pour mettre en évidence les points forts mais aussi les manques, les espaces où l'accompagnement peut faire défaut...

Manques et demandes

Nous venons de faire l'état des lieux de ce que les laïcs chargés d'une mission ecclésiale identifient comme lieux et moyens d'accompagnement utiles et utilisables pour eux-mêmes dans le diocèse de Besançon. Nous allons maintenant relever leurs remarques, souhaits, demandes, ce qu'ils ont souligné comme des manques, des attentes au cours de nos entretiens, en essayant de les confronter à notre schéma. Pour ce faire, nous gardons présents à l'esprit les trois points d'attention (dimension personnelle, temporelle et opérationnelle) identifiés précédemment.

Dans le domaine professionnel

Nous avons noté dans le chapitre précédent qu'une laïque en charge ecclésiale avait recours à une tierce personne (dans ce cas, un superviseur) pour l'accompagnement de ses pratiques. Pour cela, elle est obligée d'aller jusqu'en Alsace faute de propositions existant sur le diocèse et précise : « Il y aurait d'ailleurs une équipe ici, je serais très intéressée pour faire cette supervision de type professionnelle en équipe ». C'est pour elle un besoin, une attente.

Dans le même ordre d'idées, un autre fait remarquer la nécessité de : « profiter de toutes les réflexions, et on a encore du chemin à faire en Eglise, qui sont faites dans les milieux professionnels en terme d'accompagnement des personnes, de gestion des crises, des conflits... »

Une autre regrette l'absence d'une évaluation professionnelle proprement dite : « ...par rapport à l'évaluation professionnelle au sens du droit du travail, je me débrouille bien comme je peux... avec mes congés, mes heures... Oui, des fois je peux peut être même regretter un peu que je n'aie pas un chef qui me dise "vous avez bien travaillé, prenez donc un jour de congé"... Ca n'arrive jamais... Dans l'Eglise on ne sait pas trop faire ça... ».

Ces regrets, ces demandes concernant l'accompagnement professionnel proprement dit ne sont pas surprenants si l'on observe notre schéma (cf. p. 25). On y repère effectivement l'absence de propositions régulières pour faire le point (dimension temporelle) et aider la personne dans ses choix (dimension opérationnelle) en ce domaine spécifiquement professionnel. La partie proche du sommet « profession » reste bien déserte.

A l'articulation Profession-Mission

Plusieurs personnes ont indiqué leur souhait de rencontres individuelles régulières (il nous semble qu'il faudrait traduire par : « plus fréquentes ») : « Ce qui est proposé par le diocèse me semble insuffisant parce que, effectivement, encore une fois quand on parle d'accompagnement, ça ne suppose pas que des rencontres collectives, mais des rencontres individuelles. [...] Mais pour parler d'accompagnement, il faudrait au moins qu'il y ait une rencontre par mois. » Un autre laïc souligne en parlant de son référent : « ...on est en train de regarder comment se voir plus régulièrement. C'est lui qui me suit d'un peu plus près, dans la répartition qu'ils se sont fait au Conseil épiscopal. » Ceci montre bien le besoin évident, pour ces personnes, d'un certain « suivi » personnel et régulier dans l'accompagnement des actions, décisions (des pratiques) tant professionnelles que pastorales (pour mener à bien leur mission).

Autre proposition formulée, qui dépasse cette fois la dimension personnelle de l'accompagnement pour une dimension plus communautaire : créer des lieux collectifs de réflexion, si possible entre différents ministères. Dans une étude portant sur les laïcs chargés d'un ministère ecclésial dans le diocèse de Besançon, Emmanuel BLANC notait déjà : « ...le principe est admis et clairement énoncé d'un travail avec d'autres instances, mais les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ne sont guère mentionnés : parmi les lettres de mission dont nous avons eu connaissance, aucune de celles qui sont relatives à une responsabilité locale ne propose de lieux concrets de coordination et de concertation. »²²

²² BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, volume 1, p. 88.

L'accompagnement des laïcs dans le diocèse de Besançon

Enfin, dégager du temps pour la formation semble poser problème : « ...ce que je voudrais c'est pouvoir aller à l'IER²³. Pour cette année, je n'en ai absolument pas le temps ». Mais le plus délicat à gérer est l'absence de formation initiale pour certains et la nécessité d'assumer responsabilité nouvelle et formation en même temps : « En tant que responsable, j'avoue que je suis arrivée là un peu comme un cheveu sur la soupe... je n'avais pas été préparée, ni rien... Si j'avais su que j'allais être responsable, j'aurais peut être regardé comment N. qui était avant moi procédait. J'aurais eu le temps d'étudier un peu plus le terrain »²⁴.

En observant notre schéma, on constate que les lieux et/ou moyens d'accompagnement ne manquent pas dans l'articulation profession-mission. Plusieurs éléments sont situés entre ces deux sommets, y compris en position centrale. Cependant, si ces propositions semblent honorer certaines dimensions de l'accompagnement (personnelle, communautaire, temporelle), il apparaît qu'aucune n'est faite pour aider de manière plus effective, efficace, les personnes dans leurs choix, leurs pratiques pastorales ou professionnelles (dimension opérationnelle). Nous y reviendrons.

Dans le domaine de la mission

Deux personnes signalent comme un manque important, pour l'accompagnement de leur mission, l'absence d'une équipe ou son incapacité à la soutenir : « Ce qui m'a manqué beaucoup les trois premières années, au début de ma responsabilité, c'était un accompagnement par une équipe. « Je ne sais pas si on peut dire que l'équipe diocésaine joue ce rôle-là. C'est un lieu de partage, d'échanges fort, où on se questionne mutuellement, mais pour moi, non, ce n'est pas un lieu d'appui. Je pense que c'est parce que je suis responsable, c'est plutôt les autres qui s'appuient sur moi. » Pour d'autres laïcs en charge

²³ Institut d'Etudes Religieuses situé à Besançon.

²⁴ Emmanuel BLANC faisait aussi ce constat : « Parce que, au moment du discernement des permanents, la priorité est donnée à une bonne insertion dans l'Eglise locale plutôt qu'à une éventuelle formation préalable, nombre de baptisés sont appelés à un ministère ecclésial avant même d'avoir reçu une formation initiale. Ils auront donc simultanément à exercer leur responsabilité et à se former ; il en résulte que cette formation devra le plus souvent se dérouler dans des créneaux horaires assez limités. » *Ibid.*, p. 103.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

ecclésiale, ayant des responsabilités au niveau diocésain, leur équipe diocésaine est signalée comme un lieu d'accompagnement opérationnel²⁵. Il semble donc que la présence et l'efficacité d'une équipe soit un moyen privilégié pour l'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale. Encore faut-il que cette équipe existe et soit opérationnelle...

L'accompagnement n'est donc pas à envisager sous le seul aspect d'une relation personnelle à établir entre une personne et une autre. Nous reviendrons sur cette dimension plus communautaire de l'accompagnement.

A l'articulation Mission – Vie de foi

Une personne souligne la lourdeur de la responsabilité à assumer seule : « ...une responsabilité comme la mienne, je trouve qu'il y a des moments où c'est lourd parce que tu portes beaucoup de choses qui ne sont pas de ton domaine... » Elle signalera par ailleurs plusieurs lieux d'accompagnement qu'elle a du se trouver pour se ressourcer spirituellement (accompagnement spirituel, Eucharistie, équipe CVX...). Les contraintes de la mission peuvent donc épuiser spirituellement.

Il nous semble que c'est pour cela que les laïcs en charge ecclésiale sont nombreux à citer leur rencontre « de La Marne » comme un lieu important pour leur mission, comme pour leur vie de foi. Mais c'est peut être aussi pour cela qu'ils en attendent beaucoup : « ...je pense qu'on n'a pas encore trouvé réellement ce qu'on peut y développer. On est très timoré là-dessus... il faudra du temps... il faudrait peut être qu'on rencontre d'autres qui font ça aussi pour mieux comprendre ce qu'on peut développer. Je pense qu'on est en sous régime ». « Les rencontres que l'on a, deux fois, trois fois par an, les laïcs en mission à La Marne, pour moi ne sont pas suffisantes ». Si ce lieu est apprécié, il est clair que les laïcs en responsabilité ecclésiale en attendent bien plus pour leur accompagnement. Ils ne sont d'ailleurs pas sans propositions : « ...j'avais essayé d'accentué avec le Vicaire général dans le sens d'essayer de plus partager... T., elle avait eu des soucis quand elle était à

²⁵ Nous entendons par le terme « opérationnel », un accompagnement efficace qui permet à la personne de trouver une aide dans le discernement, les choix qu'elle a à faire.

l'aumônerie, mais... ça, jamais il n'y a eu avec lui cette volonté d'aborder les questions professionnelles ». Une telle proposition permet donc un accompagnement dans la durée (dimension temporelle), mais il se pourrait que ces laïcs, en attendant plus, ressentent le besoin d'une plus grande fréquence ou le besoin d'un lieu ou d'un moyen permettant de soutenir leurs pratiques de manière plus opérationnelle.

Dans le domaine de la vie de foi

Les lieux et/ou moyens d'accompagnement spirituels ne manquent pas. Il est d'ailleurs notable de constater combien ces laïcs en charge ecclésiale accordent de temps et d'importance à leur enracinement spirituel.

Notons cependant leur difficulté partagée (hormis une personne) à identifier une communauté locale comme lieu de ressourcement ou de soutien : « C'est un problème parce que je suis très dispersée... [...] Je ne peux pas dire que je suis enracinée dans une communauté chrétienne qui peut être lieu de ressourcement pour moi. Je le regrette ». « Je ne sais pas où est ma communauté locale... Si c'est celle du lieu où j'habite, elle n'est plus aucun soutien parce que je ne vis plus avec. Donc il n'y a pas de soutien. Il y a une pratique, mais qui n'est pas mon soutien réel ». « Il me manque une vie de communauté au niveau de la paroisse. Je n'ai pas de communauté ». Nous y reviendrons.

Enfin, nous pouvons observer sur notre schéma (cf. p. 25) qu'aucun élément situé à proximité du sommet « vie de foi » ne souligne une relation personnelle entre le laïc et le responsable du diocèse. Comment l'Eglise peut-elle signifier son souci de la vie spirituelle du laïc qu'elle charge d'une mission ecclésiale ? Visiblement, ni la lettre de mission, ni le contrat de travail ne le permettent.

A l'articulation Vie de foi – profession

Le lien vie de foi – profession semble avoir du mal à exister pour lui-même. Il n'y a pas de zone répertoriée dans notre schéma sur le côté du triangle situé entre ces deux pôles. Il n'y a pas eu non plus de regret ou de demande formulés explicitement en ce sens lors de nos entretiens.

Il existe bien des lieux et/ou des moyens situés dans la partie centrale de notre triangle (la zone « famille, amis » par exemple). En cet

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

endroit, l'accompagnement de la profession rejoint celui de la vie de foi (on ose par exemple confier à son conjoint l'impact de sa vie professionnelle sur sa vie spirituelle²⁶), mais cela s'articule aussi, se partage, avec le domaine de la mission. Ne serait-ce pas la mission qui fait le lien ?

L'ensemble de ces remarques nous invite à regarder de plus près, à interroger chacun de ces trois domaines : mission, profession, vie de foi, y compris dans ses articulations avec les deux autres. Ce sera l'objet, respectivement, des trois prochaines parties de ce mémoire.

²⁶ « ...quand tu vis en couple ça permet de se dire qu'est-ce qui interfère dans ta vie de couple... Chacun a son travail, comment tu vis cela... Comment vous vivez ça. C'est un peu la suite de l'élaboration de cette lettre de mission... »

II.- Le lien avec la communauté chrétienne ou l'accompagnement du laïc dans sa mission

Les laïcs que nous avons interrogés ont insisté sur la nécessité, dans une démarche d'accompagnement, d'établir une relation personnelle qui montre le souci, l'attention que l'on porte à la personne que l'on accompagne. Nous prendrons cette insistance en compte. Néanmoins, il nous semble que l'accompagnement d'une personne, qui a été chargée d'une mission par l'Eglise locale, implique une dimension communautaire. C'est ce que nous allons tenter de montrer au début de cette seconde partie. Nous étudierons ensuite les propositions les plus pertinentes pour honorer cette dimension communautaire de l'accompagnement. Il nous restera alors à revenir sur la dimension plus individuelle de l'accompagnement de la mission.

Une mission ecclésiale appelle un accompagnement communautaire

« L'Eglise est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain »²⁷. Dès son introduction, la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* présente l'Eglise comme un signe et un moyen d'union des hommes avec Dieu (dimension verticale) mais aussi comme un signe et un moyen d'unité entre les hommes (dimension horizontale) qui est consécutif au premier. Les théologiens parlent d'une ecclésiologie de communion : « Parce que son fondement est en Dieu, la communion prend une ampleur illimitée. C'est à ce niveau que se situe l'originalité radicale de la communion de l'Eglise. Elle est tout à la fois théologique et fraternelle : l'union à Dieu est le principe de l'union entre frères. »²⁸ Il n'y a pas d'Eglise sans cet aspect de fraternité, de communion entre les hommes.

²⁷ LG 1.

²⁸ RIGAL, Jean, *Découvrir les ministères*, Paris, DDB, 2001, p. 86.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Parmi les nombreuses images utilisées par le Concile Vatican II pour définir l'Eglise, un certain nombre invitent à penser l'Eglise en termes communautaires : un troupeau, des sarments d'une vigne, une famille, des pierres (vivantes) d'un édifice²⁹. Le chapitre II de *Lumen Gentium* développe quant à lui l'idée de Peuple de Dieu. Un baptisé ne peut pas être l'Eglise à lui tout seul... Mais c'est une autre expression qui souligne encore mieux cette idée de communion : celle de « Corps du Christ », empruntée à Saint Paul³⁰. Les différents membres du Corps Eglise que sont les baptisés ne sauraient vivre les uns sans les autres. Autant dire que « le fait communautaire est constitutif de la foi chrétienne et de la vie en Eglise »³¹.

Cette communion se réalise pleinement dans le sacrement de l'eucharistie : « Participant réellement au Corps du Seigneur dans la fraction du pain eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous » (*LG 7 §2*).

Pour tout baptisé, il n'y a de foi vivante que si elle s'exprime dans une vie communautaire fraternelle, chaleureuse, source de nourriture spirituelle. Et c'est à l'ensemble du peuple ecclésial que revient la responsabilité de développer cette dimension communautaire : « Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité. »³²

La communion des baptisés qui leur donne de constituer ensemble un corps vivant, le « nous » des chrétiens comme le nomme Hervé LEGRAND³³, est un élément constitutif de la vie de l'Eglise. *Lumen*

²⁹ *LG 6*.

³⁰ Cf. 1 Co 10,17 ; 12,13 ; 12,27...

³¹ RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op.cit., p.54.

³² *LG 32*.

³³ LEGRAND, Hervé, « Le rôle des communautés locales dans l'appel, l'envoi, la réception et le soutien des laïcs recevant une charge ecclésiale », dans *La Maison Dieu*, n°215, 1998/3, p. 20.

Le lien avec la communauté chrétienne

Gentium 9 souligne une commune responsabilité de mission : « Il a plu à Dieu que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu au contraire en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté ».

Mais cette égalité de responsabilité n'appelle pas l'uniformité dans la foi et dans la mission. Bien au contraire : « Cette Eglise qu'il [l'Esprit] introduit dans la vérité toute entière (cf. Jn 16,13) et à laquelle il assure l'unité dans la communion et le service, il l'équipe et la dirige grâce à la diversité des dons variés hiérarchiques et charismatiques »³⁴. « Le peuple de Dieu ne naît pas seulement du rassemblement des peuples divers, mais des fonctions diverses qui le constituent en lui-même. En effet, entre ses membres règne une diversité qui est, soit celle des charges [...], soit celle de la condition et du mode de vie »³⁵. Ainsi, l'exercice du sacerdoce baptismal comprend une dimension à la fois personnelle et collective³⁶.

Cependant, même s'il y a diversité des charismes et des ministères, le « nous ecclésial »³⁷ demeure prioritaire dans l'enseignement de Vatican II. Le fait que le chapitre II de *Lumen Gentium* sur le Peuple de Dieu précède les chapitres III et IV sur la constitution hiérarchique de l'Eglise et sur les laïcs n'est à ce titre pas anodin. La mission n'est pas le fait d'individus qui agiraient indépendamment les uns des autres, mais elle est confiée au Peuple de Dieu tout entier et est appelée à s'exercer concrètement dans les Eglises locales.

Il est évident que personne ne peut exercer de ministère de façon solitaire! Ceci n'est possible qu'en communion avec le peuple des baptisés auquel a été confié la responsabilité globale de la mission. C'est en ce sens

³⁴ LG 4.

³⁵ LG 13.

³⁶ On peut lire en ce sens l'exposé de Jean RIGAL dans *L'Eglise en quête d'avenir*, op. cit., p. 101-102.

³⁷ Expression empruntée à Jean RIGAL dans *Découvrir les ministères*, op. cit., p. 128 : « L'Eglise est également, ici et maintenant, une création de l'Esprit qui fait des hommes de toutes langues et races un « nous » solidaire. [...] L'Esprit est reconnu dans les dons variés qui manifestent la complémentarité des membres. Il incorpore ce « nous ecclésial » au Christ grâce à qui « les uns et les autres, dans un seul Esprit, nous avons accès auprès du Père » (Ep 2,18).

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

que l'on peut entendre Hervé LEGRAND, parlant du rôle actif des communautés locales, dire : « ...rien de ce que l'on voit germer et mûrir sous nos yeux n'est le résultat des seules décisions hiérarchiques ou des seuls engagements spirituels individuels, accompagnés de formation, ni même le résultat de la conjoncture de ces deux instances. A coup sûr, ni théologiquement ni en pratique, les communautés³⁸ ne peuvent être considérées seulement comme les destinataires de ces nouveaux ministères ; en réalité, elles en sont aussi la source et le support. »

Toute charge ecclésiale assumée par un baptisé relève aussi de la responsabilité de toute l'Eglise. Il nous semble que c'est ce qui explique le besoin que certains laïcs chargés d'une mission ecclésiale ont exprimé au cours de nos entretiens : celui de disposer du soutien d'une communauté ! « Je me suis mis à CVX pour avoir un lieu extérieur... j'avais cherché pas mal : je ne pouvais pas avoir une communauté paroissiale, donc il me fallait quand même une communauté où je pouvais partager ». Besoin légitime et significatif du sens de l'Eglise, du sens de la foi qui habite ces laïcs en responsabilité ecclésiale.

En 2000, Emmanuel BLANC relevait déjà ce point d'attention suite à son étude dans le diocèse de Besançon : « Parlant de son ministère, le responsable d'une maison d'accueil affirme : *“la charge est lourde et on se sent quelquefois seul pour faire face concrètement”*. [...] Face à cette réalité, des points d'attention sont suggérés : ils insistent sur l'importance d'un suivi à la fois au niveau collectif et personnel. Il s'avère ainsi nécessaire de ne pas exercer son ministère de façon solitaire. »³⁹

³⁸ L'auteur précise qu'il n'emploie pas communauté en l'un de ses sens sociologiques, qui est celui d'une société d'interconnaissance, mais au sens théologique, comme désignation de la réalisation de l'Eglise en des lieux plus modestes que le diocèse. A ces registres, l'évêque est représenté par le curé de la paroisse, le doyen, le vicaire épiscopal ou général. Ils interviennent dans les célébrations qui sont envisagées, alors que l'évêque n'y sera que très rarement présent. Cf. LEGRAND, Hervé, « Le rôle des communautés locales ... », *op. cit.*, p.10.

³⁹ BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, annexe D19, volume 2.

Le lien avec la communauté chrétienne

Et pourtant, ils sont plusieurs à signaler une certaine « solitude » à devoir assumer, parfois avec bien des difficultés : « ...je trouve qu'on te donne une mission... pffff... débrouille toi ! Tu arrives sans bagage parce que tu arrives dans cette mission du jour au lendemain, tu es complètement larguée ! [...] moi je dis : l'Eglise, au départ, il faut ramer ! ». Or, l'isolement d'un baptisé en charge ecclésiale est bien une aberration ecclésiologique, comme nous venons de le voir précédemment !

Philippe BALLOT, Vicaire général, en est bien conscient et en porte le souci : « Que trouver pour que les personnes ne se sentent pas seules dans leur responsabilité ? ». Ou encore : « Je comprends que la responsabilité d'un service met dans une sorte de solitude qui peut s'exprimer par une sorte d'isolement. Or, il ne faut pas que ça devienne de l'isolement. Les autres sont là pour dire : tu n'es pas seul ! »

Si une charge ecclésiale assumée plus particulièrement par une personne (par efficacité et en fonction de ses dons et charismes) relève de la responsabilité commune de l'ensemble de la communauté ecclésiale, il faut que cela soit marqué de manière significative de façon à ce que cette personne se sente soutenue. C'est ce qui amène Jean RIGAL à parler d'un « besoin de reconnaissance » pour les « ministères de laïcs » exerçant une fonction à l'échelle d'un diocèse : cette reconnaissance « s'opère souvent par un acte de l'évêque ou de ses collaborateurs (lettre de mission, désignation, etc.) et de plus en plus par une investiture de type "liturgique". [...] Au-delà des modes d'investiture, la reconnaissance ecclésiale rappelle qu'un ministère, on ne se le donne pas, on le reçoit. »⁴⁰

Le principe de la remise d'une lettre de mission est largement admis dans le diocèse de Besançon. Des laïcs la citent d'ailleurs comme un signe manifeste de soutien. C'est à ce titre qu'elle figure sur notre schéma (cf. p. 25). Mais aucune liturgie d'investiture⁴¹ n'a, à notre connaissance, été mise

⁴⁰ RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op. cit., p.187.

⁴¹ Hervé LEGRAND analyse huit exemples d'investiture expérimentés dans des diocèses français. Il fait également remarquer que : « Le seul rituel d'investiture existant pour un ministère laïc est celui des catéchistes dans *Le Livre des bénédictions* (1984 ; édition française 1988) ; voir n.361-377. Et il n'y a aucune allusion à la communauté locale. » A lire dans : « Le rôle des communautés locales ... », op. cit., p.25.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

en place sur le diocèse, pour des laïcs recevant une charge ecclésiale diocésaine. Seul existe l'envoi en mission de catéchistes ou de membres d'équipe de coordination en début d'année scolaire, au cours de célébrations dominicales au plan paroissial. Ceci nous semble dommageable à plus d'un titre. D'abord parce que c'est dans la liturgie eucharistique que se réalise pleinement la communion dont nous avons montré toute l'importance. Ensuite parce qu'il nous semble que s'en priver atténue le rôle, le soutien et la prise de conscience par la communauté de sa responsabilité en ce domaine. Enfin parce que ce pourrait être le signe marqué officiellement du souci de l'Eglise pour la vie de foi du laïc à qui elle confie une charge ecclésiale. Sur notre schéma ce souci de l'Eglise pour l'accompagnement spirituel de ces laïcs n'est pas signifié. En effet, aucune proposition d'accompagnement, proche du pôle « vie de foi », ne correspond à la mise en place d'une relation, d'un suivi personnel entre le laïc et l'Eglise diocésaine.

Jean RIGAL développe, quant à lui, quelques propositions autour de ce qu'il appelle la « relecture pastorale »⁴². Il s'agit d'un type de relecture en groupe dans le cadre de responsabilités communes. Il nous semble que ceci pourrait rejoindre le besoin souligné par une personne au cours de nos entretiens : « Ce qui m'a manqué beaucoup les 3 premières années, au début de ma responsabilité, c'était un accompagnement par une équipe. »

Avec la réception d'un ministère, les laïcs chargés d'une mission ecclésiale accèdent à un nouveau rapport à leur communauté chrétienne locale. Ils entrent également dans une nouvelle relation avec l'Eglise locale lorsque ce ministère leur est confié par l'évêque. Pour que ces laïcs ne se sentent pas isolés, des propositions d'accompagnement communautaires sont à mettre en place.

Si dans une ecclésiologie de communion, « tous » portent la responsabilité de la mission mais seuls « quelques uns » l'assurent, en fonction de leurs dons et charismes, au nom de « tous », alors les communautés locales sont appelées à jouer un rôle actif dans le soutien des

⁴² RIGAL, Jean, *Découvrir les ministères*, op. cit., p. 235-244.

laïcs en charge ecclésiale⁴³. L'articulation entre le ministère de « tous », « quelques uns » et « un » se noue dans l'Eglise locale. C'est donc au sein même de cette Eglise locale que les propositions d'accompagnement communautaires indispensables au soutien des laïcs chargés d'une mission ecclésiale sont à mettre en place.

Encore faut-il s'entendre sur ce que nous mettons derrière le terme « Eglise locale » ou « communauté locale ». C'est ce qui va nous intéresser maintenant.

Qu'entendre par « communauté locale » ?

« Communauté locale », « Eglise locale »... Ce que l'on met derrière ce vocabulaire est fluctuant. C'est pourquoi il importe d'une part de prendre conscience de ce que les laïcs en charge ecclésiale perçoivent derrière ces expressions, et d'autre part de regarder de plus près ce que nous dit l'enseignement de l'Eglise.

Premier constat fait au cours des entretiens que nous avons réalisés : lorsque nous avons été amené à parler de « communauté chrétienne locale » ou d'« Eglise locale », il y a souvent eu un temps d'hésitation avant que la personne ne s'arrête sur une représentation précise. « Je ne sais pas où est ma communauté locale... », « Ma communauté de rattachement ? », « Quand tu dis Eglise locale, tu dis quoi ? », « Qu'est-ce qu'on appelle Eglise locale ? » ... Plusieurs images se superposent, preuve que la réalité désignée est floue pour les acteurs de l'Eglise locale.

Deuxième constat : en nous efforçant de ne pas orienter la discussion, nous avons vu émerger très rapidement une représentation mentale du type « territoriale » (suggérée fortement par le mot « locale »). Les uns feront allusion à des lieux géographiques précis (ville, village, quartier), les autres parleront du « lieu où j'habite ». Une seule personne a mentionné d'emblée son lien avec l'Archevêque. C'est un modèle territorial (paroissial ?) qui est

⁴³ C'est ce que développe amplement Hervé LEGRAND dans « Le rôle des communautés locales ... », op. cit., p.9-32.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

ancré dans les consciences et qui surgit au premier abord !⁴⁴ Même si c'est pour poursuivre en exprimant une certaine insatisfaction : « ...j'aimerais avoir une vie paroissiale... ».

Nous n'en sommes pas surpris. Il faut bien reconnaître que nous sommes encore très marqués, au moins en France, par le quadrillage territorial recommandé par le Concile de Trente. S'il obéissait alors aux besoins d'une nouvelle évangélisation dans un contexte qui n'est plus le nôtre, il persiste encore largement dans nos modes de fonctionnement (un curé par paroisse géographique de façon à ce que tout le territoire soit couvert). C'est bien ainsi que « le code de droit canonique de 1917 définissait la paroisse essentiellement comme un territoire, constitué autour d'une église et régi par un pasteur. »⁴⁵

Ce « modèle paroissial » n'est pas sans intérêts. Il a d'abord le mérite d'être un lieu ouvert à tous. Chaque baptisé, quelle que soit sa sensibilité, en fait partie. Il n'y a pas de sélection. Personne n'est « oublié » ensuite, puisqu'il suffit d'habiter en un lieu pour être inscrit dans un territoire paroissial. Enfin, la paroisse donne également à voir une Eglise proche, au plus près des gens. Ce qui n'est pas négligeable dans le contexte de notre société actuelle. Bref, on peut dire que la paroisse est, en un lieu, « l'Eglise pour tout et pour tous »⁴⁶ même si elle est en pleine évolution. Cependant, ne concevoir l'Eglise locale qu'en référence à un espace géographique risque de la faire apparaître comme une partie, voire une circonscription de l'Eglise universelle⁴⁷. Or, ce n'est pas l'option prise dans les textes du Concile Vatican II.

Que nous disent donc les textes du magistère ? La terminologie utilisée dans les textes conciliaires est hésitante : on y trouve à la fois l'expression

⁴⁴ A ce titre, la remarque du Père Jean-Claude MENOUD est caractéristique : « Si j'entends « locale » au sens strict du mot, c'est localisé, géographique, c'est la paroisse. »

⁴⁵ RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op. cit., p.65.

⁴⁶ BORRAS, Alphonse, « Mutations pastorales et remodelage paroissial », revue *Esprit et vie*, n°108, 1998, p. 531.

⁴⁷ Lire à ce sujet Hervé LEGRAND dans « La réalisation de l'Eglise en un lieu », op. cit., p. 156.

Le lien avec la communauté chrétienne

« Eglise locale » et « Eglise particulière ». Si le Concile n'a pas tranché cette question de vocabulaire (à la différence du Code de droit canonique de 1983 qui a choisi le terme « Eglise particulière »), son enjeu n'en est pourtant pas moins fondamentale.

Pour Vatican II, l'Eglise de Dieu se réalise dans les Eglises locales, ainsi qu'en témoigne la définition donnée du diocèse en *Christus Dominus* 11 :

Un diocèse est une portion du peuple de Dieu, confiée à un évêque, pour qu'avec l'aide de son presbytérium, il en soit le pasteur ; ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans l'Esprit-Saint, grâce à l'Evangile et à l'Eucharistie, constitue une Eglise particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Eglise du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.

L'Eglise locale, diocésaine n'est pas une *partie* de l'Eglise entière qui seule aurait la plénitude. Elle est une *portion* du peuple de Dieu, « portion » conservant toutes les qualités et les propriétés de l'ensemble. Or, pour Laurent VUILLEMIN, « ...la désignation systématique du diocèse comme *Eglise particulière* risque d'aboutir à considérer le diocèse comme une partie de l'Eglise universelle... »⁴⁸ parce que les termes *particulier* et *universel* s'opposent sémantiquement. On est donc plutôt tenté de préférer l'expression « Eglise locale ». Mais parler d'Eglise « locale », en un lieu, invite à se reposer la question de la territorialité de l'Eglise.

La territorialité de l'Eglise ne fait pas partie des éléments constitutifs du diocèse, si l'on relit *Christus Dominus* 11 (les éléments structurants contenus dans cette définition sont : la présidence de l'évêque, l'Esprit, l'Evangile et l'Eucharistie). Mais le lien que l'on peut établir entre la célébration de l'Eucharistie et le territoire est fondamental : la fonction eschatologique de l'Eucharistie qui préfigure le rassemblement final des différences implique que l'Eglise rassemble toutes les diversités en un lieu.

⁴⁸ VUILLEMIN, Laurent, « Le diocèse est-il une Eglise locale ou une Eglise particulière ? Quel est l'enjeu de ce vocabulaire ? », dans LEGRAND, Hervé et THEOBALD, Christoph, dir., *Le ministère des évêques au concile Vatican II et depuis – Hommage à Mgr Guy Herbulot*, Paris, Le Cerf – La Croix, coll. « Théologies », 2001, p. 79.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Ainsi, on peut dire que « l'organisation territoriale de l'Eglise se révèle être un garde-fou pour que l'assemblée ne se constitue pas sur des critères d'affinité, d'appartenance sociale, linguistique ou nationale. »⁴⁹ La territorialité de l'Eglise est donc un principe d'organisation qui permet aux principes humains et culturels de contribuer à la catholicité de l'Eglise sans s'y opposer⁵⁰. C'est pour cela, que nous retenons de la lecture des textes du magistère l'appellation « Eglise locale » pour désigner le diocèse, réalisation de l'Eglise de Dieu en un lieu.

Qu'en est-il alors de la paroisse ? Dans un de ses ouvrages, Alphonse BORRAS présente quatre éléments constitutifs de l'Eglise locale diocésaine et s'applique à en montrer l'analogie avec la communauté paroissiale⁵¹. Pour lui, la paroisse, comme le diocèse, s'inscrit dans un territoire circonscrit, autour d'un pasteur et d'un lieu de culte où l'Evangile est entendu comme parole de grâce, où le credo de l'Eglise est professé et où le sacrement de l'Eucharistie réalise la communion. Ainsi est-il amené à se demander : « A l'instar de l'Eglise locale *diocésaine*, n'est-on pas en droit de parler de l'Eglise locale *paroissiale* qui constitue "sur son territoire le peuple nouveau appelé par Dieu dans l'Esprit Saint" ? » *Lumen Gentium* n'utilise pas ce terme mais décrit la réalité de la paroisse à partir des quatre éléments constitutifs de l'Eglise diocésaine que nous avons vu plus haut : le Saint Esprit, l'Evangile, l'Eucharistie, le ministère :

LG 26 : L'Eglise du Christ est vraiment présente dans tous les légitimes regroupements locaux des fidèles qui, unis à leur pasteur, reçoivent, dans le Nouveau Testament, eux aussi le nom d'Eglises. Elles sont, en effet, chacune sur son territoire, le Peuple Nouveau appelé par Dieu dans l'Esprit Saint et dans une seule espérance (1 Th 1,5). En elles, les fidèles sont rassemblés par la prédication de l'Evangile du Christ, le Mystère de la Cène du Seigneur est célébré (...) Dans ces communautés, si petites et si pauvres qu'elles puissent être, le Christ est

⁴⁹ VUILLEMIN, Laurent, *Ibid.*, p. 81.

⁵⁰ On peut lire également à ce sujet : LEGRAND, Hervé, « La réalisation de l'Eglise en un lieu », *op. cit.*, p.173.

⁵¹ BORRAS, Alphonse, *Les communautés paroissiales. Droit canonique et perspectives pastorales*, Paris, Le Cerf, coll. « Droit canonique », 1996, p. 72-74.

Le lien avec la communauté chrétienne

présent, par la vertu de ce qui constitue l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique.

Le diocèse n'est pas une fédération de paroisses. La paroisse, quant à elle, n'est pas le diocèse puisqu'elle n'a pas la même représentativité de l'Eglise que l'Eglise cathédrale, Eglise mère et siège de l'évêque, la diversité des dons et des charismes y étant moins représentée, mais elle rend présente, d'une certaine manière, l'Eglise de Dieu.

Nous avons vu au chapitre précédent combien les images utilisées par le Concile Vatican II pour définir l'Eglise invitaient à penser celle-ci en termes communautaires, dans le cadre d'une ecclésiologie de communion. *Lumen Gentium* a voulu mettre en valeur la notion de « peuple de Dieu », mais aucun terme ne peut recouvrir complètement ce qu'est l'Eglise. Qu'en est-il alors du terme de « communauté » ?

Le sociologue y voit un groupe de personnes vivant ensemble et partageant des intérêts, une culture ou un idéal communs. Il s'agit de préférence de petits groupes à relations courtes dans lesquels tous les membres se connaissent. La communauté se distingue alors de la société, collectivité plus large régie par un ensemble de règles explicites et choisies par ses membres.

A quelle forme de « vivre-ensemble » se rapporte donc l'Eglise locale ? Doit-on la qualifier de communauté ou de société ? Jean JONCHERAY invite à ne pas choisir : « Le mot [“communion“], par sa consonance, renvoie assez vite au mot “communauté“. La traduction se justifie assez bien. Mais je voudrais attirer ici l'attention sur le fait que ces deux mots ne sont pas des synonymes. “Communion“, en effet, peut bien évoquer “communauté“, mais cela peut évoquer aussi “société“. Si l'Eglise peut être dite communauté, elle peut aussi être dite société. L'histoire témoigne du fait que ce mot a souvent été employé pour désigner l'Eglise »⁵².

Il existe bien des façons d'être relié à l'Eglise. Selon Jean RIGAL, « ...on pourrait dessiner une véritable typologie des différents rapports à la communauté ecclésiale : en fonction du degré d'investissement personnel

⁵² JONCHERAY, Jean, « Communautés, réseaux, groupes, rassemblements. Comment grandir ensemble dans la foi ? », *Catéchèse* n°118-119, 1990, p. 145-158 (ici p. 147).

(pratiquant, non-pratiquant), de la diversité des rythmes de présence (hebdomadaire, festif), du sentiment d'appartenance (chrétien fervent, sympathisant), du type d'assemblée (pèlerinage, paroisse, petit groupe), etc »⁵³. Une rencontre de chrétiens, un rassemblement de chrétiens, n'est pas obligatoirement une « communauté » au sens sociologique du terme. Une « communauté » nécessite un groupe à taille humaine, où les personnes peuvent vivre un vrai partage. Ceci implique un nombre nécessairement restreint de personnes et une connaissance mutuelle. Peut-on qualifier nos paroisses territoriales de « communautés » en ce sens-là ? Sont-elles des lieux à taille humaine où l'on peut trouver rencontre, échange, partage ? « Trop souvent – et sans accuser quiconque – elles apparaissent amorphes, consommatrices, vieillissantes, anonymes. »⁵⁴ Ceci explique en partie le besoin de certains laïcs de chercher, ailleurs que dans leur paroisse, une communauté d'Eglise.

Il semble donc qu'il n'y ait pas qu'une seule façon « d'être Eglise » mais qu'il en existe de multiples. Derrière le vocable « Eglise locale », « communauté locale », le magistère de l'Eglise désigne en premier lieu le diocèse, mais nous avons vu qu'il pouvait être étendu, d'une certaine manière, à la paroisse. Enfin, si cette paroisse peut être pensée d'abord selon un principe territorial, elle a également besoin d'être envisagée sous des aspects plus relationnels, culturels, communautaires.

Différents types de communautés

Nous avons mis en évidence la nécessité, au sein de l'Eglise locale, de mettre en place des propositions communautaires d'accompagnement pour soutenir, accompagner les laïcs qui reçoivent une charge ecclésiale. Puis, nous nous sommes interrogés sur le terme « Eglise locale » pour nous rendre compte qu'il existait de multiples façons d'« être Eglise », d'envisager les « communautés ecclésiales ». Ne faut-il pas différencier maintenant plusieurs types de communautés pour accompagner des laïcs qui assument

⁵³ RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op. cit., p. 49.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 53.

Le lien avec la communauté chrétienne

différentes charges ecclésiales ? Quelles sont les propositions communautaires les mieux adaptées à l'accompagnement de ces laïcs ?

Jean RIGAL écrivait : « L'avènement de la communion ecclésiale pour le service de la mission ne peut se faire sans une diversification de la structure ministérielle et la recherche d'un nouveau tissu communautaire. »⁵⁵ Il est vrai que, si le modèle de la communauté « paroissiale », comme nous l'avons vu, reste très présent dans nos esprits et dans nos pratiques, il n'est plus le seul à permettre un lien avec l'Eglise. Il existe aujourd'hui une multitude de propositions de regroupements chrétiens : mouvements d'action catholique, mouvements de spiritualité et de relecture de vie, groupes bibliques, de catéchèse d'adultes, de « lecture priante de la Bible », etc. Nous avons été frappés par le nombre de groupes ainsi mentionnés par les laïcs chargés d'une mission ecclésiale au cours de nos entretiens. Ces groupes paraissent avoir en commun le fait de proposer des lieux à taille humaine, où il est possible de s'exprimer individuellement, de partager quelque chose de sa vie, d'être écouté, d'expérimenter la « communion fraternelle »⁵⁶. Ils offrent un espace communautaire constitutif de la foi chrétienne et de la vie en Eglise. Ce sont des « petites communautés » qui ne sont pas liées à la paroisse mais qui constituent aussi l'Eglise.

En effet, « Le tissu paroissial ne représente pas toute la réalité ecclésiale d'un diocèse. La visibilité de l'Eglise ne s'y réduit pas. Elle se traduit aussi dans des mouvements, des associations, des services et des institutions temporelles chrétiennes. »⁵⁷ Et ces « petites communautés » à taille humaine semblent apporter un soutien réel, un accompagnement régulier aux laïcs en charge ecclésiale qui en font partie parce qu'elles leur offrent un espace de parole et de partage que l'on ne trouve pas dans la réalité paroissiale actuelle. Alphonse BORRAS en fait d'ailleurs une observation pertinente : « Même s'il prescrit toujours que la paroisse doit être en règle générale territoriale (c.518, cf. c.374 §1), le Code de 1983 invite à comprendre la

⁵⁵ RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op. cit., p. 26.

⁵⁶ GS 32.

⁵⁷ BORRAS, Alphonse, *Les communautés paroissiales*, op. cit., p. 21.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

paroisse plutôt comme communauté que comme territoire. On se rappellera que la doctrine canonique dominante jusqu'au dernier Concile se focalisait sur la paroisse comme territoire (*CIC* 1917 c. 216 § 1 et 3) [...]. Une telle conception renforçait en outre un rapport du type « administrateur-administrés » entre le curé et ses fidèles, le premier étant le sujet actif et les autres les membres passifs, objets de la sollicitude pastorale. Ce rapport traduisait du reste une pratique individualiste de la vie chrétienne et une compréhension réductrice de la communauté. »

Pour être complet sur l'observation de ce « foisonnement communautaire », il nous faut également évoquer les grands rassemblements : pèlerinages, temps forts type JMJ, rassemblements nationaux de divers mouvements d'Eglise, etc. Ils offrent des espaces ponctuels où s'expérimente une vie collective... Pouvons-nous la qualifier de « communautaire » ?

Cette dernière question nous invite à nous demander si toutes ces « communautés » que nous venons d'évoquer sont bien ecclésiales. A quelles conditions le sont-elles ? Question importante, car pour soutenir et accompagner, par des procédures communautaires, la mission d'un laïc en charge ecclésiale, il faut bien s'appuyer sur une « communauté ecclésiale ». Jean RIGAL dégage trois critères d'ecclésialité, que nous nous contentons de citer⁵⁸ : une communion dans la foi, une communion dans la prière et la fraction du pain, une communion dans la vie fraternelle. Il s'appuie, pour les définir, sur les caractéristiques de l'Eglise primitive formulées par les sommaires du « livre des Actes des apôtres ». On les trouve citées à quatre reprises dans l'enseignement de Vatican II⁵⁹. L'intérêt de ces critères d'ecclésialité est de nous proposer une grille de lecture applicable à tout « rassemblement chrétien » dans le but de le définir comme « communauté ecclésiale » ou non. Mais il nous semble, qu'une dimension fait défaut en ce qui nous concerne pour l'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale : la notion de durée. En effet, on ne peut concevoir d'accompagnement réellement efficace sans un certain suivi dans le temps. Ainsi, seules les

⁵⁸ Voir RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op.cit., p. 56-60.

⁵⁹ SC 6, LG 13, DV 10, AG 6.

Le lien avec la communauté chrétienne

communautés d'Eglise assurées d'une certaine stabilité sont des appuis pertinents pour la mise en place de propositions communautaires d'accompagnement. Les regroupements chrétiens constitués à l'occasion de temps forts ponctuels ne sauraient rentrer dans ce cadre.

Il reste donc les communautés paroissiales et les communautés du type mouvements, dont l'appartenance est d'ordre plus personnel. Ces dernières peuvent connaître à un moment ou à un autre la tentation d'un repli identitaire. Parce qu'il est plus facile de se regrouper par affinités, ces « petites communautés » peuvent être perçues comme des « refuges » ou trop idéalisées. La paroisse, quant à elle, ouvre à l'universalité de l'Eglise. On ne choisit pas ses frères. Elle rappelle par ailleurs qu'un seul groupe, qu'un seul mouvement n'est pas à lui seul toute l'Eglise. Ne faut-il donc pas reconnaître l'opportunité de la coexistence de ces deux types de communautés et leur nécessaire tension pour le soutien et l'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale ? Il nous semble que, pour qu'un laïc se sente accompagné dans sa mission par l'Eglise qui lui a confié sa charge ecclésiale, il doit pouvoir bénéficier du soutien d'un groupe fraternel (mouvement, équipe...), mais aussi être en lien avec une communauté locale apportant un aspect plus universel, du type paroissial.

Patrick VALDRINI s'appuie sur le Code de Droit canonique de 1983 pour définir ces deux types de communautés⁶⁰ :

- Les communautés de pleine charge pastorale⁶¹. Elles sont érigées par l'Eglise elle-même et sont donc fondées sur une logique d'institution. Ce sont les diocèses, les paroisses.
- Les communautés associatives, comme les mouvements. Elles se distinguent des premières parce qu'elles réunissent des personnes cherchant à participer à la mission de l'Eglise en regroupant leur volonté pour une finalité commune. Leur structuration est laissée à la libre initiative de leurs membres.

⁶⁰ VALDRINI, Patrick, « Fonction de sanctification et charge pastorale », dans *La Maison Dieu*, n°194, 1993/2, p. 48.

⁶¹ Il les appelle également « communautés hiérarchiques ».

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Pour lui, « En créant des communautés hiérarchiques [de pleine charge pastorale], l'Eglise assure aux fidèles qu'ils recevront dans ces communautés de la part de ceux qu'elle y nomme un exercice de la mission qui non seulement sera authentiquement ecclésial mais celui que le Christ veut qu'elle réalise pour que le salut soit annoncé et reçu. »⁶² Ainsi, le fait d'ériger une communauté de pleine charge pastorale, paroisse ou diocèse, et, du même coup, d'ériger un office comportant la pleine charge pastorale, crée des droits pour les personnes qui appartiennent à la communauté et donc pour les laïcs chargés d'une mission ecclésiale. Chaque fidèle doit pouvoir y trouver ce qui est nécessaire pour sa vie de chrétien.

Mais pour les laïcs que nous avons rencontrés, ayant en charge la responsabilité d'un service diocésain, quelle est la communauté de pleine charge pastorale à laquelle ils sont directement reliés ? La paroisse de leur lieu d'habitation ou le diocèse ?

Pour eux, le lien avec une communauté locale de type paroissiale est délicat, voir difficile ou presque inexistant. Emmanuel BLANC l'avait déjà signalé dans son mémoire⁶³ et la grande majorité des laïcs que nous avons rencontrés l'ont à nouveau exprimé. Ils attribuent cette difficulté à diverses raisons :

- Une incompatibilité professionnelle : « Le dimanche, je suis dans des communautés avec des personnes handicapées, mais ce n'est pas pour moi, ça reste dans mon lieu professionnel. »

⁶² VALDRINI, Patrick, « Charge pastorale et communautés hiérarchiques – Réflexions doctrinales pour l'application du c.517 §2 », dans *L'année canonique*, n°37, 1995, p. 28.

⁶³ « Selon le niveau de responsabilité, le lien aux communautés locales est très différent. Une personne appelée à exercer un ministère dans une unité pastorale sera nécessairement dans une forte interaction avec les chrétiens de cette communauté. Mais qu'en est-il pour des responsables diocésains ou les membres d'un service diocésain, inévitablement moins proches des communautés locales ? Certes, ceux-ci peuvent être très attentifs aux besoins des communautés chrétiennes, comme c'est déjà souvent le cas. Il n'empêche que les communautés ne peuvent généralement pas être associées directement au discernement des personnes ni à leur soutien dans la mission. » BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, volume 1, p.70.

Le lien avec la communauté chrétienne

- Une certaine « itinérance » : « ...je suis très dispersée... je suis soit à St Claude quand je suis à Besançon et que je ne travaille pas, soit à Rougemont qui est la communauté de ma maman quand je vais vers mes parents le dimanche. Et quand je travaille, je suis à la messe là où je travaille car il y a généralement une eucharistie. Donc je ne peux pas dire que je suis enracinée dans une communauté chrétienne qui peut être lieu de ressourcement pour moi ».
- Une sorte de « décalage » dans la pratique pastorale : « Ce que je trouve difficile c'est que la communauté ne partage absolument pas mon travail dans ma mission. [...] Je ne viens pas en responsable, mais j'en suis malade... parce que je passe mon temps en réunion à me dire : on est à 10.000 lieues de ce que je voudrais... Localement, donc, c'est très très très difficile. C'est comme si j'étais un peu dans une autre Eglise... »

Ne faut-il pas admettre que, pour ces laïcs en charge ecclésiale au plan diocésain, leur communauté locale est le diocèse⁶⁴ ? C'est ce que le Père MENOUD, Vicaire général du diocèse de Besançon, invite à considérer en parlant des laïcs chargés d'une responsabilité diocésaine : « ...leur première communauté de référence, c'est le diocèse. [...] Ca n'entre pas en concurrence mais en complémentarité avec d'autres lieux d'appartenance. Il y a des lieux ecclésiaux d'appartenance qui sont multiples une fois qu'on descend un peu plus bas. Mais je dirais que la première communauté ecclésiale de référence, c'est le diocèse. Et puis, après, ça peut être un mouvement ou... sa paroisse, pourquoi pas ? » Ainsi, il nous semble que, pour ces laïcs chargés d'une responsabilité diocésaine, ce sont des propositions communautaires diocésaines qui sont à mettre en place pour leur soutien, leur accompagnement.⁶⁵

⁶⁴ Ce qui invite à ne pas considérer la paroisse comme l'équivalent d'un diocèse : seul le diocèse est « Eglise locale ».

⁶⁵ Ceci rejoint le souci du Père MENOUD : « ...la communauté d'appartenance, c'est le diocèse. Si c'est le diocèse, il faut que le diocèse organise des choses pour soutenir ses salariés ou ses bénévoles engagés dans leur mission. »

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Si l'on reprend les trois dimensions que nous avons gardées comme point d'attention en observant plus particulièrement l'accompagnement de la mission, on se rend compte que les propositions communautaires d'accompagnement mises en place ne sont pas nombreuses. On observe deux propositions d'accompagnement se monnayant sur la durée (dimension temporelle) : les « rencontres régionales, nationales » et les « rencontres des laïcs en charge ecclésiale à La Marne ». Une seule permettrait aux laïcs de bénéficier d'un appui dans leurs choix (dimension opérationnelle) : le « travail avec une équipe diocésaine ». Les « rencontres régionales, nationales » n'étant pas des propositions diocésaines, il reste donc deux propositions.

Considérons nos trois points d'attention les uns après les autres :

1. *Dimension personnelle de l'accompagnement de la mission*

Aucune procédure communautaire diocésaine n'est mise en place pour signifier le souci, le soutien de la personne dans sa mission⁶⁶. Plusieurs auteurs ont déjà signalé l'importance de rites d'investiture pour l'envoi en mission d'un laïc en charge ecclésiale⁶⁷. Citons, à titre d'exemple, Hervé LEGRAND : « Ne conviendrait-il pas que la prière de l'assemblée chrétienne s'ajoute à la lettre de mission (au demeurant nécessaire) et qu'elle redevienne le cadre le plus central de l'habilitation des laïcs à exercer des charges ecclésiales ? »⁶⁸ Cette suggestion nous paraît bien opportune à relayer à la suite de notre réflexion. De même, proposer à des laïcs en responsabilité diocésaine de participer régulièrement à l'Eucharistie autour de leur évêque ou de son délégué, nous paraît significatif de l'attention que porte l'Eglise diocésaine à la mission de chacun d'eux. C'est ainsi qu'ils se sentiraient soutenus par une « communauté locale diocésaine » : « Dans chaque Eglise particulière, le Corps ecclésial des fidèles ne cesse de prendre corps par le Corps eucharistique du Christ. Dans

⁶⁶ La « Lettre de mission » qui relève de l'attitude 1 dans le cadre de l'accompagnement de la mission est une procédure individuelle.

⁶⁷ Lire également : SESBOUE, Bernard, « Les animateurs pastoraux laïcs. Une prospective théologique », dans *Etudes*, n°377, 1992, p. 259. « Le ministère assumé par les animateurs pastoraux ne peut trouver son fondement dans le seul baptême : il est le fait d'un envoi en mission. »

⁶⁸ LEGRAND, Hervé, « Le rôle des communautés locales ... », *op. cit.*, p. 9-32 (ici p. 12).

chaque eucharistie, c'est le Christ qui agit par l'Esprit. Par ce biais-là, c'est lui qui fait l'unité de l'Eglise réalisée en chaque lieu. L'action divine dans les sacrements ouvre ainsi à la reconnaissance ecclésiale de tous les lieux ou rassemblements où les sacrements, en particulier l'eucharistie, sont célébrés »⁶⁹.

2. Dimension temporelle de l'accompagnement de la mission

Les laïcs en charge ecclésiale que nous avons rencontrés sont en responsabilité diocésaine. Ils participent donc tous à une proposition de l'Eglise diocésaine qu'ils nomment « Rencontre des laïcs [en charge ecclésiale] à La Marne ». Cette rencontre rassemble deux fois dans l'année les laïcs ayant la responsabilité d'un service diocésain et une troisième fois l'ensemble des laïcs ayant une lettre de mission. Visiblement, cette troisième rencontre n'est pas du même type que les deux autres et ne les soutient pas réellement. De plus, le but de cette rencontre semble être de favoriser plus un ressourcement spirituel qu'un accompagnement direct de la mission, même si, nous l'avons vu, l'un et l'autre sont liés. Sur notre schéma (cf. p. 25), la place occupée par cette proposition est d'ailleurs vaste et en position nettement centrale entre vie de foi et mission. Est-ce donc une proposition d'accompagnement efficace pour la mission ? « Je ne sais pas si je dirais accompagnement, mais c'est un lieu important en tout cas ». Il nous faudra y revenir.

3. Dimension opérationnelle de l'accompagnement de la mission

Le « travail avec une équipe diocésaine » est parfois cité comme un lieu d'accompagnement efficace qui aide à faire des choix dans sa mission au quotidien : « ...il me semble que l'équipe avec laquelle je travaille est un lieu quotidien... d'accompagnement ». L'économiste diocésain qui fait également partie du Conseil épiscopal cite ce lieu-là à la fois comme lieu d'accompagnement au quotidien, et à la fois comme communauté d'Eglise qui la porte dans sa mission : « Mon quotidien... Mon compagnonnage, c'est quand même le Conseil épiscopal. C'est pour moi un lieu très important, avec plus ou moins d'affinité avec les uns ou les autres. C'est là que par rapport à ma mission je peux partager beaucoup de choses, c'est là

⁶⁹ BORRAS, Alphonse, *Les communautés paroissiales, op. cit.*, p. 71.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

que je peux avoir des avis, des conseils, des soutiens... [...] Ma communauté d'Eglise, ce serait plus le conseil épiscopal... parce que je prie avec eux, je célèbre l'eucharistie avec eux, je partage avec eux... ». Le lien qu'elle établit ainsi entre une vie communautaire et l'accompagnement de sa mission nous semble heureux. Certains laïcs ne peuvent pas en dire autant. Pour eux, l'équipe diocésaine qu'ils animent n'est pas un soutien : « C'est [l'équipe diocésaine] un lieu de partage, d'échanges fort, où on se questionne mutuellement, mais pour moi, non, ce n'est pas un lieu d'appui. Je pense que c'est parce que je suis responsable, c'est plutôt les autres qui s'appuient sur moi. » La responsabilité de l'animation de l'équipe met effectivement la personne dans une situation différente d'une simple participation. Pour certains laïcs en charge ecclésiale, il y a également un rôle d'employeur à assumer vis-à-vis des membres de cette équipe diocésaine. Cette équipe, lorsqu'elle existe⁷⁰, ne peut donc être un lieu d'accompagnement de la mission qu'en partie seulement, pour ces laïcs en responsabilité diocésaine. Ils doivent assumer une certaine solitude liée à leur responsabilité.

On le voit, si des propositions communautaires d'accompagnement de la mission sont déjà en place dans le diocèse de Besançon, la dimension plus personnelle signifiant le souci et l'attention de l'Eglise pour la personne par rapport à sa mission, fait défaut et les deux autres dimensions ne semblent pas combler l'attente des laïcs en responsabilité. Comment permettre à ces laïcs en responsabilité diocésaine de se sentir portés, accompagnés de manière communautaire, sachant que leur communauté locale est le diocèse ? Le Vicaire général a bien ce souci en tête, parlant de l'accompagnement d'une personne responsable d'un service diocésain : « ...il faut qu'elle sente qu'on la porte, que derrière elle, c'est toute une Eglise, diocésaine. » Nous avons fait quelques propositions pour honorer le souci et l'attention de l'Eglise pour la personne dans un accompagnement communautaire de la mission. Il nous faut maintenant chercher un peu plus loin.

⁷⁰ Certains se plaignent de ne pas pouvoir s'appuyer sur une telle équipe.

Un « corps » de laïcs chargés d'une mission ecclésiale ?

Nous venons de mettre en évidence l'importance, pour des laïcs chargés d'une responsabilité ecclésiale diocésaine, de se sentir portés, accompagnés par une communauté ecclésiale diocésaine. Les propositions communautaires d'accompagnement déjà mises en place ne semblent pas totalement jouer ce rôle-là. En 2000, à l'occasion de la recherche menée par Emmanuel BLANC dans le diocèse de Besançon, une personne posait la question de l'existence d'un « corps » de laïcs en charge ecclésiale : « *Il est bien pour l'avenir que les laïcs en mission pastorale forment "un corps" autour de l'évêque et de ses collaborateurs. [...] Il importe que les laïcs n'exercent pas leur mission en solitaires ; il importe qu'ils soient reconnus comme groupe, et non seulement comme des individus, avec leur part de responsabilité spécifique dans la vie du diocèse.* »⁷¹ Attardons-nous un moment sur cette question.

Que se passe-t-il au cours des rencontres dites « de La Marne » auxquelles participent les laïcs chargés d'une mission ecclésiale et ayant la responsabilité d'un service dans le diocèse de Besançon ? Que produisent-elles ? Le programme d'une de ces dernières rencontres indique clairement trois temps dans la journée :

- Un temps de partage autour de la mission, de l'engagement de chacun.
- Un temps de ressourcement avec célébration eucharistique et prière.
- Un temps d'échange à partir des diverses informations et activités pastorales de chacun.

Les participants apprécient, dans l'ensemble, un climat de confiance et une « grande capacité de partage », en particulier par rapport à la mission de chacun. Ils y retrouvent d'autres personnes ayant le même type de soucis et expérimentent ainsi une certaine « communion » : « On partage, on a tous les mêmes soucis. Mais quand on est entre nous... entre responsables, pas

⁷¹ BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, volume 2, annexe D-19.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

avec tous les laïcs. Quand c'est entre nous, il y a quelque chose de plus ». C'est un groupe à taille humaine : « Peut être parce qu'on est moins nombreux et qu'on a tous une responsabilité. Là c'est des moments plus forts, et là c'est vraiment un lieu d'accompagnement. » Ils y vivent des temps de prières et célèbrent l'eucharistie. Tous ces éléments nous font dire que ce lieu est une « petite communauté » comme nous l'avons défini dans les chapitres précédents.

Mais... ils ne se retrouvent qu'une journée, deux fois dans l'année et regrettent l'aspect limité de cette durée : « ...on n'y passe qu'une journée et on va un peu vite sur les choses... » ! Or nous avons déjà fait remarquer l'importance de la notion de temps, de durée, de fréquence dans le cadre d'un accompagnement et d'un soutien (dimension temporelle). Cette proposition de rencontre à La Marne pour les laïcs en responsabilité diocésaine semble intéressante, mais visiblement insuffisante... Quelque chose est à chercher en ce sens pour améliorer la proposition.

En parlant de ces rencontres « de La Marne », le Père BALLOT, définit bien l'enjeu sous-jacent : « Que trouver pour que les personnes ne se sentent pas seules dans leur responsabilité ? » La suite de son propos est éclairant : « Les gens qui apprécient, ils apprécient de se retrouver avec d'autres qui ont le même type de responsabilités et de charges. Bon, la comparaison n'est pas tout à fait exacte, mais... comme les prêtres s'estiment être dans un presbyterium, on sent que les laïcs qui ont des responsabilités de service importantes ont besoin de se sentir comme dans un corps. » Le Vicaire général n'hésite pas à faire la comparaison avec le presbyterium. Le besoin qu'il a repéré de « se sentir comme dans un corps » rejoint les paroles des laïcs lorsqu'ils disent apprécier être « entre nous ». Pour le Père Ballot, « ...ça, ce n'est pas un accompagnement. » Il nous semble qu'effectivement le fait de « se sentir comme dans un corps » ne relève pas d'une attitude d'accompagnement véritablement opérationnelle, qui aiderait les laïcs en responsabilité diocésaine à faire des choix au quotidien dans leur mission (dimension opérationnelle de l'accompagnement). Mais, prendre du temps pour se sentir soutenu, en contact, en proximité avec d'autres « qui ont les mêmes soucis », cela relève bien d'un point d'attention que nous avons mis en évidence dans la première partie de notre travail (dimension temporelle) !

Le lien avec la communauté chrétienne

C'est d'ailleurs ce qu'il précise lui-même : « ...pour moi, ça répond à d'autres préoccupations ou d'autres attentes des personnes qui, à mon avis, disent : ça fait du bien de partager avec d'autres qui ont le même type de responsabilités, de questions, de soucis... C'est bon de se ressourcer ensemble. »

Si nous venons de montrer l'intérêt de permettre à des laïcs en responsabilité diocésaine de « se sentir avec d'autres » qui partagent le même type de soucis, reste à mesurer la pertinence d'institutionnaliser un tel « corps » de laïcs chargés d'une mission ecclésiale diocésaine.

Le Père MENOUD invite à avancer en ce sens : « ...personnellement, dans le diocèse, je suis pragmatique, je me dis on doit certainement faire un pas de plus dans la constitution en "corps" de toutes ces personnes [...] parce que je sens que c'est un besoin pour vous et une richesse pour l'Eglise. Je souhaiterais que vous apparaissiez plus encore en "corps" constitué dans l'ensemble de la vie ecclésiale. Parce que ça n'est pas apparent... »

Le Père BALLOT déplace, quant à lui, le propos. Reprenant sa comparaison avec le presbyterium, il met en évidence les pratiques permettant l'expression concrète de ce « corps » de prêtres dont il fait partie. Selon lui, ce n'est pas tant l'ordination elle-même qui permet aux prêtres de se « sentir d'un même corps », mais bien les temps de rencontre, à l'occasion de repas, de temps de prière, qu'ils choisissent eux-mêmes de se donner ! « ...la visibilité, la lisibilité dans une expression concrète, elle ne peut se faire que dans la rencontre. Et la rencontre n'est pas nécessairement une rencontre programmée, définie, de travail... elle est simplement dans la relation. » Qu'est-ce qui empêcherait effectivement des laïcs en responsabilité diocésaine de décider de se retrouver régulièrement pour manger, prier, échanger des informations ? « Moi, je souhaiterais qu'on puisse se dire : tel matin on se retrouve par exemple à 7h30 pour dire l'office ensemble. » Bien sûr, ceci n'est possible qu'avec les laïcs en responsabilité diocésaine qui travaillent régulièrement sur la ville de Besançon. Mais c'est le cas de la grande majorité d'entre eux. Seuls les responsables de maisons diocésaines sont plus éloignés géographiquement.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Une telle vision de la question nous paraît intéressante. Elle permet d'éviter la tentation d'instituer un « corps » qui se séparerait des autres.⁷² L'enjeu n'est, en effet, pas tant de reconnaître officiellement un « corps institué » que de permettre à chaque membre de ce « corps » de s'en sentir membre par des propositions concrètes, des occasions de rencontres régulières. Ne s'agirait-il pas simplement de créer les conditions pour développer une sorte de « sentiment de fraternité » plus réel entre les différents laïcs en charge ecclésiale diocésaine ? Ceci nous semble relever de la responsabilité de tous. Si l'Eglise diocésaine peut faire des propositions en ce sens, en améliorant la fréquence, la durée et la spécificité des rencontres dites « de La Marne », il n'y a pas forcément à attendre que les solutions viennent toujours des responsables du diocèse !

Propositions individuelles d'accompagnement de la mission

Nous venons de traiter largement la question des propositions communautaires dans l'accompagnement de la mission des laïcs. Nous avons souligné la responsabilité et le rôle de la communauté ecclésiale qui y sont liés. Des propositions individuelles existent également. Nous ne pouvons les passer sous silence. Emmanuel BLANC avait d'ailleurs signalé dans son mémoire « l'importance d'un suivi à la fois collectif et personnel »⁷³.

En reprenant notre schéma (cf. p. 25), nous constatons que les propositions individuelles jouant un rôle plus particulier dans l'accompagnement de la mission sont multiples :

- Remise d'une lettre de mission
- Evaluation une fois par an, Formations, Compagnonnage avec un ou des « collègues », Famille, Amis.
- Travail avec un prêtre accompagnateur.

Regardons-les de plus près.

⁷² Un seul corps de laïcs est possible : l'Eglise ! La tentation de penser un autre « corps de laïcs » sur d'autres critères que le baptême (par exemple en raison de la mission ecclésiale qui leur est confiée) risquerait de « cléricaiser » ces laïcs.

⁷³ BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, volume 2, annexe D-19.

Le lien avec la communauté chrétienne

La lettre de mission est signée par l'Evêque et son Chancelier. Elle confie officiellement la charge au fidèle laïc. C'est un signe important de reconnaissance. Il signifie le soutien de l'Eglise locale à cette personne et à cette mission. Cette « participation à la charge pastorale »⁷⁴ prend tout son sens parce que les laïcs participent à la triple charge royale, sacerdotale et prophétique du Christ, comme nous l'avons vu au début de notre première partie. Jean RIGAL parle, quant à lui, de « délégation pastorale » : « Cette délégation pastorale sera transmise, le plus souvent, par une « lettre de mission » de l'évêque, ou au moins par une célébration liturgique d'envoi, l'une pouvant – le cas échéant – appeler l'autre. On a donc ici un nouveau fondement du ministère, celui-ci de nature ecclésiologique, qui s'enracine dans la vocation baptismale. Il se manifeste par un envoi officiel en mission qui précise le sens et les exigences de la charge pastorale. »⁷⁵ On ne saurait trop souligner le caractère essentiel de la lettre de mission, ni regretter qu'en bien des diocèses elle soit tantôt remise tardivement, tantôt ignorée. Dans le diocèse de Besançon, nous pouvons attester que l'existence de lettres de mission est une procédure habituelle, acquise depuis plusieurs années. Ce que ces lettres signifient pourrait être cependant renforcé si elles étaient remises aux personnes concernées au cours d'actes officiels d'envoi en mission (rites liturgiques dont nous avons parlé précédemment). Ceux-ci permettraient également de signifier l'appel de ces laïcs par l'Eglise.

L'Evêque signe la lettre de mission parce qu'il appelle le laïc et lui confie une mission au nom de l'Eglise. Comment assurer dès lors un lien efficace entre le pasteur de l'Eglise locale et les laïcs chargés d'une mission ecclésiale ? Dans le diocèse de Besançon, deux éléments semblent mis en place pour assurer ce lien : le travail avec un « prêtre accompagnateur du service » et l'évaluation régulière (une fois par an) avec un « vicaire général référent pour le service ». En 2000, Emmanuel BLANC écrivait : « Il paraît indispensable que chaque permanent rende régulièrement compte de son ministère à celui qui préside à la vie de la communauté ecclésiale. Dans une

⁷⁴ Cf. l'Exhortation post-synodale *Christifideles laici* sur la vocation et la mission des laïcs dans le monde (30 décembre 1988), n°23.

⁷⁵ RIGAL, Jean, *Découvrir les ministères*, op. cit., p. 207.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

unité pastorale ou un doyenné, il s'agira de rencontrer le prêtre coordinateur ou le doyen, dans un service diocésain l'Evêque (ou le Vicaire général). Une rencontre régulière offrirait un temps pour évaluer le ministère accompli, les avancées réalisées et les obstacles qui demeurent, ainsi qu'une occasion pour réfléchir à de nouveaux projets et les formuler. »⁷⁶ En 2005, la majorité des laïcs rencontrés mentionnent un « temps d'évaluation » et le lien avec un Vicaire général comme un lieu de soutien et d'accompagnement de leur mission. Il nous semble bon, pour tous les acteurs en présence, que les laïcs chargés d'une mission ecclésiale aient à rendre compte de leur mission. « Le « responsable » dans l'Eglise (*respondere*, rendre compte) est celui qui rend compte ou répond de sa mission devant Celui (le Christ) et ceux (responsables et communautés) qui l'envoient ou auxquels il est envoyé (1Th 5,19-22). »⁷⁷ Puisque l'Evêque envoie en mission le laïc en responsabilité ecclésiale, c'est à l'Evêque (ou par délégation à son Vicaire général) que ce laïc doit « rendre compte ». Un Evêque, une Eglise locale qui ne « demanderait pas des comptes », montrerait bien peu d'intérêt pour la mission confiée !

Qu'en est-il alors du travail avec un « prêtre accompagnateur du service », sachant que notre étude concerne des laïcs ayant la responsabilité d'un service diocésain ? Le « prêtre accompagnateur du service » est nommé par l'évêque. Il assure auprès du service diocésain ou du mouvement qu'il accompagne, la présence du « ministère presbytéral » et une attention particulière de l'Eglise locale pour ce service ou ce mouvement. Les laïcs qui ont mentionné une telle présence comme soutien pour leur mission nous ont conduit à l'identifier, sur notre schéma (cf. p. 25), pratiquement en même place que le travail avec une équipe diocésaine, le considérant également comme un élément opérationnel d'accompagnement. Il nous semble que c'est la régularité de sa présence, la fréquence de ses conseils, qui conduisent à une telle analyse. Il s'agit d'un accompagnement plus « opérationnel » que le lien avec un « Vicaire général référent » nécessairement moins disponible, mais son rôle de soutien peut

⁷⁶ BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, volume 1, p. 88.

⁷⁷ RIGAL, Jean, *Ibid.*, p. 238.

Le lien avec la communauté chrétienne

venir « doubler » celui d'une équipe diocésaine. Pour accompagner des laïcs en responsabilité diocésaine, dont la mission est confiée directement par l'Evêque, le lien avec un « Vicaire général référent » nous semble donc mieux approprié, d'autant plus si ce laïc bénéficie d'une équipe diocésaine dont le soutien est efficace. Il ne s'agit naturellement pas de dévaloriser le travail et la présence du ministère presbytéral dans l'accompagnement des services, mais bien de repérer ce qui est le plus pertinent dans l'accompagnement et le soutien des laïcs chargés d'une mission ecclésiale, responsables de ces services.

Souligner l'importance du lien avec un « Vicaire général référent » conduit à se poser la question suivante : le nombre de laïcs en charge ecclésiale, responsables de services diocésains, augmentant au fil des ans, les vicaires généraux du diocèse de Besançon pourront-ils assurer correctement l'accompagnement de tous ces laïcs ? Le lien avec les laïcs ayant reçu une lettre de mission, mais qui ne sont pas responsables de services diocésains, est déjà confié à l'un ou l'autre vicaire épiscopal, ou à l'économe diocésaine. Nous rappelons ce que nous avons déjà dit : la notion de temps, de durée, la fréquence des rencontres, la disponibilité pour le contact, sont des données importantes dans l'accompagnement et le soutien d'une personne (dimension temporelle). Et il ne peut y avoir une même règle bien ajustée pour tous. Les propos de l'économe, parlant de la pratique de l'évaluation annuelle mise en place dans le diocèse, illustrent bien le problème : « ...c'est au moins une fois par an. [...] Mais régulièrement, en plus, j'ai pris du temps avec lui parce qu'il avait besoin de parler. Ca dépend donc aussi de ce qui est en route... C'est parfois l'opportunité qui fait. Sur les chantiers difficiles, j'essaie de me montrer plus disponible pour le faire plus souvent... » Il faut donc adapter l'accompagnement à chacun. Cela demande du temps, de la disponibilité et de l'attention. On peut raisonnablement penser que, dans les années à venir, le nombre de prêtres diminuant, il sera de plus en plus difficile pour un vicaire général, de dégager du temps pour accompagner des laïcs au titre de leur mission. La problématique est d'ailleurs la même pour les prêtres accompagnateurs de services.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

N'aurait-on pas intérêt à envisager que le lien signifié actuellement par un vicaire général, au titre de la délégation de l'évêque, soit assuré par un autre laïc ? Il existe déjà des expériences de ce type. Dans le diocèse de Poitiers par exemple, un laïc a été chargé par son évêque de l'accompagnement des autres laïcs chargés d'une mission ecclésiale⁷⁸.

Au terme de cette rapide évocation des propositions individuelles d'accompagnement de la mission, relevons un point qui est d'autant plus évident que nous avons été amené à parler « d'évaluation » : l'accompagnement de la mission interagit avec celui de la profession⁷⁹. La nuance entre ces deux domaines est d'ailleurs difficile à cerner : « ...c'est dur de dissocier ce que sont ses pratiques professionnelles et ses attitudes pastorales, ses états d'âme... On ne peut pas couper en saucisson. » Dans l'Eglise, l'aspect professionnel est mis au service de la mission qui est prioritaire. Nous allons y revenir dans la partie suivante de notre travail.

⁷⁸ Dans le diocèse de Poitiers, on utilise le terme « ministères reconnus ».

⁷⁹ Rappelons que, lorsque nous parlons de « profession », il s'agit de la profession exercée par les laïcs en charge ecclésiale qui bénéficient d'un contrat de travail, mais pas uniquement ! Pour les laïcs bénévoles à qui l'on confie une responsabilité certaine, il s'agit d'entendre « l'exercice de leurs compétences » derrière ce terme. Cet « exercice de compétences » est également à accompagner, à former, etc...

III.- L'accompagnement du laïc dans sa profession

Parler de « profession » pour des laïcs dans l'Eglise n'est pas facile. Entre un travail bénévole et un travail rémunéré, il y a certes une distinction forte liée au salaire attribué en un cas, mais il existe par ailleurs bien des similitudes puisqu'il s'agit pour l'un comme pour l'autre de remplir, avec ses compétences, une mission ecclésiale qui a été confiée par l'Eglise locale.

Nous allons donc voir comment le terme de « profession » peut être entendu d'une manière particulière dans l'Eglise. Puis, en regardant ce qui est mis en place dans le diocèse de Besançon pour accompagner professionnellement les laïcs chargés d'une mission ecclésiale, nous nous interrogerons sur la place et le rôle de la communauté dans ce versant professionnel de l'accompagnement, puisque l'exercice de cette profession est lié à une mission ecclésiale.

Peut-on parler de « profession » dans l'Eglise ?

Dans le diocèse de Besançon, les responsables de l'Eglise locale ont clairement énoncé leur intention, lorsqu'ils ont commencé à confier des charges ecclésiales à des laïcs, d'« éviter une sorte de professionnalisation »⁸⁰. Ils ont donc fait le choix de privilégier, lorsqu'une embauche s'avérait nécessaire, des emplois à mi-temps, pour des durées de trois ans renouvelable une fois. A un certain moment on disait : il ne faut pas faire carrière dans l'Eglise. Les laïcs embauchés à cette époque ont visiblement bien intégré ce point de vigilance relayé par les responsables de l'Eglise locale.

Pourquoi une telle résistance à parler de « profession » dans l'Eglise ? Peur de donner à l'Eglise un « visage d'entreprise » ? Réticence à assumer

⁸⁰ MAUVAIS, Louis, *Intervention au Conseil presbytéral du diocèse de Besançon. Session des 5 et 6 juin 1997.*

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

les règles et obligations du droit du travail ? Volonté d'éviter une sorte de « cléricatisation » des laïcs ? Peur de dévaloriser le bénévolat⁸¹ ?

Les raisons sont sûrement multiples et fondées sur la crainte de certaines « dérives » qui pourraient nuire à la réalisation de la mission.

Quoiqu'il en soit, il semble qu'aujourd'hui, les propos tenus par les responsables du diocèse de Besançon soient plus nuancés. Le Père MENOUD, parlant des laïcs en charge ecclésiale qui sont salariés par l'Association diocésaine, exprime son intention « ...d'avoir le souci de leur évolution, en particulier je prends ce mot-là exprès : avoir le souci de leur "carrière". Si c'est des personnes, ça a été le cas pour T., qui disent : je suis au bout de mon mandat, j'ai assez fait là, est-ce que je peux continuer dans un autre service d'Eglise ? Moi j'appelle ça, il ne faut pas avoir peur du mot, une espèce de "carrière"... Tu vois, pas au sens où on "fait carrière", mais il y a une suite, une histoire, qui se fait à travers des changements de matières à travailler (pas de type de responsabilité), on change de secteur, de poste. [...] J'ai plus le souci de la continuité pour ces gens-là. »

Il faut dire que l'expérience des années qui passent invite à se réinterroger, voire se repositionner. Lorsque la fin du second mandat arrive à échéance, les responsables ont d'une part à trouver une nouvelle personne à appeler, à former, à soutenir, et d'autre part à se poser la question de la « rentabilité » de l'investissement misé sur la personne dont la mission arrive à terme⁸². Emmanuel BLANC écrivait déjà en 2000 : « ...la position

⁸¹ Le Père BALLOT précise à plusieurs reprises sa volonté de ne pas faire de différence entre salariés et bénévoles : « L'aspect professionnel ne donne aucune reconnaissance plus grande par rapport aux bénévoles ou pas. Il faut que des chrétiens puissent dire : que je sois bénévole ou que j'aie un métier à travers ça, ça ne crée aucune différence. » Ceci semble justifié par une conception, à une époque, de l'emploi salarié comme mode de reconnaissance dans le diocèse de Besançon : « ...pour certains, à une époque, peut être moins maintenant, être salarié était un mode de reconnaissance, donc donnait une place plus importante. Donc nécessairement il y avait une revendication et on accompagnait une sorte de reconnaissance comme si la reconnaissance était donnée par ce statut. »

⁸² C'est le souci que relaie un laïc en charge ecclésiale, salarié depuis plus de six ans : « A un certain moment on disait : il ne faut pas faire carrière dans l'Eglise... mais c'est difficile comme question. A un certain moment, c'est vrai, il ne faut pas se cramponner à son poste. C'est normal que ça tourne. Et puis en même temps, je pense à ceux qui s'investissent beaucoup dans une formation, et puis 6 ans après c'est fini. Si on n'avait pas changé

L'accompagnement du laïc dans sa profession

qui tend à refuser une professionnalisation des permanents laïcs semble ne pas résister à l'épreuve des faits. Parmi les 31 personnes qui ont répondu à notre questionnaire, 13 sont en exercice depuis plus de six ans et ont donc passé un deuxième mandat : ceci se vérifie notamment pour les titulaires d'un office. De plus, il est admis que certains laïcs en mission pastorale – et particulièrement les titulaires d'un office – soient rémunérés pour un emploi à plein temps. »⁸³

Nous percevons bien une tension entre la volonté de ne pas « professionnaliser » au risque de survaloriser un certain type de laïcs chargés d'une mission ecclésiale, et la volonté de mettre en œuvre les conditions les meilleures pour que les différentes missions confiées à ces laïcs soient efficacement assurées. C'est pourquoi il nous semble intéressant de regarder de plus près ce qui entre en jeu lorsque l'on est amené à parler de « profession » dans l'Eglise.

Notre société est traversée par une demande croissante de qualité et de compétences dans le domaine professionnel, quels que soient les secteurs. Les « usagers », les « clients » réclament de plus en plus de « services », de « transparence ». C'est ce qui habite un certain nombre de personnes qui viennent demander à l'Eglise un « service », une « compétence » à l'occasion de leur mariage, d'un baptême, d'une sépulture, etc. Si l'Eglise ne peut cautionner une telle attitude, elle ne peut l'ignorer. Elle est elle-même traversée par un souci d'amélioration de ses pratiques, parce que ses membres font partie intégrante de cette même société qui valorise la qualité

d'évêque, je ne serais certainement plus là. Parce que j'avais été nommée en 97... donc en 2000, j'ai été renouvelée et en 2003, quand le Père Daloz est parti il a refait pour un an en attendant. Et puis là, le Père Lacrampe il a dit : "bon allez, vous repartez trois ans". »

⁸³ BLANC, Emmanuel, *op. cit.*, p.91. Ceci a conduit l'auteur à distinguer deux « modèles » de laïcs en charge ecclésiale : « Le premier correspond au projet explicitement formulé par le vicaire général : l'appel de personnes déjà connues localement, employées à mi-temps pour trois ou six ans, bénévoles ou rémunérées ; les responsabilités confiées sont souvent locales ou dans un mouvement. Dans le second modèle, les personnes restent longtemps dans des responsabilités ecclésiales, tout en recevant successivement plusieurs ministères. Elles sont généralement employées à plein temps et rémunérées. Leur mission se situe plutôt à l'échelon diocésain », p. 92.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

du travail⁸⁴. Il faut s'en réjouir car c'est certainement une chance pour elle de rester crédible dans la société actuelle.

L'évolution de la vie des communautés ecclésiales et la diversification des ministères ont invité les différents acteurs de la pastorale à se former et à apprendre à travailler ensemble, en équipe. Chaque personne chargée d'une mission ecclésiale, que ce soit un laïc ou un ministre ordonné, est appelée à faire preuve de compétences adaptées à la réalisation de sa mission. « En face d'une mission donnée il faut bien mettre des compétences pour chaque point de la mission. Vérifier les compétences requises ou alors se donner les moyens de les acquérir. »

Ces divers paramètres invitent l'Eglise à améliorer la qualité de ses « services », à être plus exigeante dans la réalisation de ses tâches, de sa mission... On pourrait dire, à faire preuve d'un certain « professionnalisme », surtout lorsqu'il s'agit de missions liées à une responsabilité importante (gestion de maisons d'accueil, direction de l'enseignement catholique, économat diocésain, direction de la communication, etc.).

Alphonse BORRAS a souligné la « nécessité d'être au clair sur les principes qui président à l'action pastorale ou à l'exercice d'un ministère, et sur les devoirs qui s'imposent à l'égard des usagers, dirions-nous, mais aussi de l'autorité ecclésiale compétente et entre agents pastoraux. »⁸⁵ C'est ce qui l'a conduit à proposer quelques « règles déontologiques des fonctions ecclésiales »⁸⁶. C'est ainsi qu'il met en parallèle « devoir de discrétion » et

⁸⁴ Cf. RIGAL, Jean, *L'Eglise en quête d'avenir*, op. cit., p.45 : « Les “gens d'Eglise” auraient certainement beaucoup à apprendre – y compris par des stages méthodiques – des nouvelles formes de fonctionnement, de consultation, de coopération, de management participatif, promues aujourd'hui dans la vie professionnelle et sociale. Sinon, ils deviendront insensiblement des “fossiles” du langage actuel. Le mystère de l'Eglise se vit aussi très concrètement à travers ces formes institutionnelles. Contrairement à ce que peut laisser croire un amateurisme largement répandu, la bonne volonté, les bonnes intentions ne suffisent pas. »

⁸⁵ BORRAS, Alphonse, « Vers une déontologie du ministère ecclésial ? », dans *Nouvelle Revue Théologique*, Tome 121/n°4, 1999, p. 573-593 (ici p. 576).

⁸⁶ *Ibid.*, p. 580-591.

L'accompagnement du laïc dans sa profession

« secret professionnel »⁸⁷. On voit bien, avec cet exemple, que même dans le cas d'un travail bénévole, une certaine exigence, une certaine « compétence » est nécessaire à la réalisation d'une mission. De même, on peut parler pour certains bénévoles d'une sorte de « carrière » dans l'Eglise. Enchaîner au fur et à mesure des années différentes missions dans l'Eglise n'est pas rare : catéchiste pendant douze ans, deux mandats dans une équipe de coordination pastorale, puis dans un conseil pastoral, responsable enfin du service évangélique des malades, etc... On le voit bien : ici, le terme de « carrière » peut s'appliquer à une personne non rémunérée.

S'interroger comme le fait A. BORRAS sur une déontologie du ministère ecclésial conduit à s'interroger sur une « professionnalisation » du ministère ecclésial ! Si l'on peut facilement acquiescer à l'exigence de compétences pour mener à bien une mission, on ne peut réduire le ministère ecclésial à une « profession » entendue dans le sens d'un « métier ». Le baptisé qui accepte une charge ecclésiale confiée par l'Eglise, devrait l'accepter au nom de son baptême et non uniquement pour subvenir à ses propres besoins matériels ! Le Père BALLOT invite d'ailleurs à garder en tête cette priorité de la mission sur la profession⁸⁸. Cela nous semble heureux car même si des laïcs chargés d'une mission ecclésiale bénéficient

⁸⁷ « A mon sens, ce devoir de discrétion s'impose également à tout fidèle qui a reçu une charge ecclésiale sans que celle-ci ne soit un office proprement dit, par exemple une catéchiste paroissiale ou un membre d'une équipe de visiteurs de malades. N'ont-ils pas à faire preuve de discrétion en se gardant de toute curiosité déplacée et en conservant soigneusement tout secret confié ou surpris dans le cadre de leur service de la communauté paroissiale ? Légalement, ils ne sont pas tenus au secret "par état ou par profession" : en rigueur, on ne parlera donc pas de secret professionnel mais pour le moins de devoir de discrétion ou d'obligation de confidentialité. » *Ibid.*, p. 590-591.

⁸⁸ « J'aurais comme principe le principe théologique du mystère de l'incarnation : distinguer sans séparer et unir sans confondre, on le dit des deux natures du Christ. Le Concile Vatican II reprend cette réalité des deux natures pour expliquer la nature de l'Eglise (LG 8). Je dis : c'est la même chose dans ce domaine profession-mission. Ce qui est premier à l'intérieur de la communauté Eglise, c'est que des gens sont sollicités ou appelés pour une mission. Ils le sont au nom de leur baptême et ils répondent au nom de leur baptême. En fait, quand ils répondent à une mission, c'est dire : Dieu à travers l'Eglise m'a fait signe et j'ai répondu oui, ou j'ai répondu non, ou j'ai répondu oui mais... au nom de son baptême. Ensuite, l'expression concrète, elle peut passer, alors qu'il y a une lettre de mission, par des statuts qui sont d'ordre civil, étatiques, qui sont soit être bénévole, soit salarié. »

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

de contrats de travail à temps complet, avec des renouvellements réguliers de missions, y compris dans divers services d'Eglise (ce qui a amené le Père MENOUD à parler de « suivi », de « carrière »), ceci leur est proposé pour un meilleur service de l'Eglise et de sa mission ! L'intérêt de notre schéma (cf. p. 25) est d'ailleurs de montrer cette articulation profession-mission-vie de foi (on ne peut exercer une profession dans l'Eglise sans un attachement certain à sa mission et une vie de foi effective), mais aussi cette priorité de la mission (les lieux d'accompagnement proposés, s'ils visent à soutenir pour certains le domaine professionnel, le sont dans le but d'améliorer le service de la mission).

Qu'il y ait, parmi les laïcs chargés d'une mission ecclésiale, un nombre significatif de personnes bénévoles nous semble bienvenu et même nécessaire. Cela renforce en effet le caractère prioritaire de la mission et l'affirme clairement. « Il faut que des chrétiens puissent dire : que je sois bénévole ou que j'aie un métier à travers ça, ça ne crée aucune différence », précise le Vicaire Général P. Ballot. C'est la mission qui est première et qui est d'abord reconnue.

Nous avons souligné l'importance de la mise en œuvre de compétences, que l'on peut qualifier de « professionnelles », pour un meilleur service de l'Eglise et de sa mission, y compris pour sa crédibilité dans la société actuelle. Mais nous avons aussi rappelé la priorité de la mission sur une logique purement « professionnelle » qui ne s'attacherait qu'à valoriser l'emploi salarié. Il nous semble qu'une bonne façon de parler de « profession » dans l'Eglise pourrait être de l'entendre en termes d'« exercice de compétences ». Cela peut être valable pour des salariés comme pour des bénévoles. Dans le diocèse de Besançon, un « guide du bénévolat » a d'ailleurs été réfléchi et mis en place au sein du service diocésain de la communication et plus particulièrement avec les bénévoles de la radio RCF. Cela nous paraît un bon moyen de rappeler l'intérêt que l'Eglise a à gagner dans l'exigence d'un certain nombre de compétences au service de la mission.

Enfin, ayant rappelé le primat fondamental de la mission, nous pouvons nous interroger sur la place et le rôle de la communauté dans

L'accompagnement du laïc dans sa profession

l'accompagnement professionnel des laïcs chargés d'une mission ecclésiale. Nous avons en effet montré dans la partie précédente toute l'importance de la communauté locale pour l'accompagnement de la mission du laïc. Puisque l'aspect professionnel est lié à cette mission ecclésiale, la communauté locale devrait théologiquement et ecclésiologiquement être associée à l'accompagnement professionnel. Nous y reviendrons.

Droit du travail et droit canonique

Si on affirme la priorité de la mission sur la profession, il est cependant nécessaire, avant de regarder ce qui existe en termes de propositions d'accompagnement, de s'interroger sur le rapport entre droit canonique et droit du travail, entre lettre de mission et contrat de travail lorsqu'il y en a un. L'Eglise ne peut en effet choisir d'inscrire l'exercice d'une charge ecclésiale dans le cadre civil (ce qui est le cas lorsqu'un contrat de travail est adjoint à une lettre de mission) et ignorer en même temps le droit du travail. Il en va, là aussi, de la justice sociale et donc de la crédibilité de l'Eglise dans la société, mais aussi de son respect et de son attention pour les personnes qu'elle embauche.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle choisi d'établir avec certains laïcs chargés d'une mission ecclésiale des contrats de travail ? Quel intérêt y trouve-t-elle ? Un premier élément de réponse est la volonté de donner plus de temps à la mission. Un laïc chargé d'une mission ecclésiale a, en théorie, plus de temps à consacrer à cette mission s'il est employé pour cela. Il n'a en effet théoriquement plus à assurer sa subsistance matérielle par l'exercice d'une autre profession. C'est la motivation première des responsables du diocèse de Besançon lorsqu'ils établissent avec un laïc chargé d'une mission ecclésiale un contrat de travail : « ...on vous prend à mi-temps pour telle mission. [...] Le but, c'était de dire : on vous donne un mi-temps pour vous donner plus de temps, sinon vous n'en avez pas assez. » Autre motivation : sécuriser la personne qui est employée pour qu'elle ne se soit pas dans une situation précaire. C'est important pour qu'elle se sente reconnue, soutenue et mieux assurée dans la réalisation de sa mission. « On estime que c'est mieux de traduire, dans la société dans laquelle on vit, par un contrat de

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

travail, plutôt que par un contrat de bénévolat ou un contrat civil. [...] Il va falloir tenir compte du droit social et entrer dans les valeurs que soutient le droit social de telle sorte qu'on les respecte. Parce que le droit social, ce n'est pas simplement des contraintes, c'est aussi dans une société pour servir la personne. » Ce souci des responsables diocésains, cette protection de la personne nous semble primordiale pour le climat de confiance qui peut alors s'établir avec le laïc embauché et envoyé en mission. En effet, comment une personne pourrait-elle sereinement se consacrer à sa mission si elle n'était pas sécurisée sur un plan matériel, physique ?⁸⁹ Enfin, il nous semble qu'en donnant à certains laïcs des contrats de travail, c'est aussi pour l'Eglise un moyen de s'assurer le concours de compétences professionnelles qui, nous l'avons vu, sont indispensables.

Nous voyons bien l'intérêt pour l'Eglise d'établir avec certains laïcs chargés d'une mission ecclésiale des contrats de travail. Dans le diocèse de Besançon, ces contrats de travail sont subordonnés à la remise d'une lettre de mission⁹⁰. Cela nous semble aller dans le sens d'une priorité accordée à la mission, priorité qui nous l'avons vu est justifiée. Cependant, l'articulation entre le contrat de travail et la lettre de mission n'est pas sans poser problème.

Première question : le contrat de travail étant subordonné à l'accréditation de la lettre de mission remise par l'évêque, nommément cité dans cette lettre, cela signifie-t-il que la mission prend fin lors du départ de l'évêque ? Ce n'est pas l'évêque en son nom personnel qui confie la mission. Il le fait plutôt au nom de la communauté en tant que pasteur de

⁸⁹ La réflexion d'un laïc nous semble illustrer parfaitement cette question : « ...nos braves prêtres, ils sont tous braves pour la plupart, mais ils ne réalisent pas bien, d'une part ce que c'est que d'avoir charge de famille, un équilibre de famille, et puis d'autre part d'avoir l'argent pour manger à la fin du mois. Bon, parce qu'ils ont des salaires modestes, d'accord, mais la plupart du temps ils ont des avantages aussi : ils ne se posent pas la question du logement et puis ils savent très bien qu'ils ne seront pas à la rue dans trois mois, dans six mois, même si leur lettre de mission pour le coup arrive à terme. Donc c'est à prendre en compte. »

⁹⁰ Le contrat de travail type précise, dans son article 1, : « Le contrat est conclu en vertu de l'habilitation que N. tient de la lettre de mission reçue de Mgr Daloz... »

L'accompagnement du laïc dans sa profession

l'Eglise locale. Il nous semble donc qu'il serait bon que, d'une manière ou d'une autre, la communauté locale soit citée dans le contrat de travail.

Une seconde difficulté tient à la définition du temps de travail. Avec le contrat de travail, le volume horaire est fixé⁹¹. La lettre de mission, quant à elle, ne mentionne pas de volume horaire. Comme le dit le Père BALLOT, « une mission n'a pas d'horaire limité ». Le salarié qui, mettant en avant la législation du droit du travail, se bornerait à « faire ses heures » comme on dit couramment, sans se préoccuper de la bonne réalisation de sa mission, ferait passer l'aspect professionnel avant sa mission pastorale. C'est ce que le Vicaire général appelle « des conséquences difficiles à gérer et quelques fois néfastes ». Inversement, l'Eglise ne peut obliger, en tant qu'employeur, un de ses salariés à faire un nombre d'heures supplémentaires indéfinies, non rémunérées, sous prétexte d'avoir une mission à achever. Une juste reconnaissance est nécessaire. L'exercice du bénévolat, dans le cadre de son travail, est par ailleurs interdit par le droit du travail. On le voit, la coexistence contrat de travail – lettre de mission n'est pas évidente : « ça peut avoir ces effets contraires. »

Autre difficulté : la durée des mandats. C'est un souci pour les responsables du diocèse : « ...dans l'Eglise, on préfère donner des missions pour un temps limité. En droit social, c'est un temps illimité. Comment on va accorder ça si dans la tête de celui qui accepte ce n'est pas clair que c'est pour un temps limité ? » Et effectivement la question est posée par un laïc en charge ecclésiale : « Pourquoi une lettre de mission de trois ans, deux ans ou six ans ? Quel sens ça a, ça ? On pourrait imaginer qu'il y a une lettre de mission qui soit tacite, que effectivement ce n'est pas bon que les personnes s'éternisent dans leur mission, mais ça on pourrait aussi le dire dans le milieu professionnel surtout à des postes de responsabilité... [...] Mais de là à dire... Non, mais est-ce que c'est un réflexe de protection de l'Eglise, un réflexe de peur, de s'embarquer avec les gens et puis finalement de se dire... en même temps l'Eglise elle doit respecter le droit du travail aussi... » Sans souscrire à cette idée d'une « lettre de mission tacite », il

⁹¹ Dans le diocèse de Besançon, deux cas de figure existent. La majorité des laïcs en charge ecclésiale, salariés, ont un contrat aligné sur un volume horaire de 35 heures hebdomadaires. Quelques uns bénéficient du statut de cadre et comptabilisent leur volume de travail en nombre de journées fixées à l'année.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

nous semble qu'une trop grande primauté accordée à la lettre de mission peut engendrer chez certains laïcs un sentiment d'insécurité quant à la pérennité de leur emploi. Dans le diocèse de Besançon, une annexe est jointe à la lettre de mission, inspirée du guide *Les laïcs chargés d'une mission ecclésiale*, édition de mars 2004. Elle stipule le lien entre le retrait de cette lettre de mission et l'information de l'employeur. Autrement dit, le simple retrait de la lettre de mission devrait avoir pour conséquence soit une démission soit un licenciement, même s'il n'y a pas eu faute professionnelle. Si la personne employée est bien au clair avec le sens premier de sa mission et a intégré cette notion de mandats à durée limitée, cela ne pose pas de problème. Une démission volontaire suffit. Si, en revanche, elle tient, pour de multiples raisons, à garder un emploi salarié dans l'Eglise, l'affaire est plus complexe.

Ceci rejoint d'ailleurs une autre difficulté soulevée par l'économiste diocésaine qui est, dans le diocèse de Besançon, l'employeur officiel signant les contrats de travail. Elle soulève la difficulté pour elle d'assurer un accompagnement professionnel des personnes puisque celui-ci est assuré par les vicaires généraux au cours de leur accompagnement pastoral⁹². Autrement dit, elle est employeur et en assume les conséquences mais n'a pas la possibilité, au nom de sa responsabilité, de gérer les relations de travail avec ses employés.

On le voit, la tension que nous avons soulignée entre l'exercice d'une profession et la réalisation d'une mission est d'autant plus palpable et problématique que les relations deviennent plus conflictuelles entre l'employé et l'employeur, entre la personne chargée d'une mission

⁹² « Par exemple, un laïc dont on retirerait la lettre de mission, l'évaluation serait faite par le vicaire général, forcément en lien avec moi puisqu'il y aurait des incidences juridiques. Je serais forcément associée à l'évaluation mais pas du tout en première ligne. Plus en retrait, par rapport à l'aspect juridique, pour bien vérifier le fondement des arguments avancés par le vicaire général pour retirer la lettre de mission. Par contre je serais en première ligne dans la procédure de licenciement... C'est moi qui signerais la lettre de licenciement, c'est moi qui irais aux prud'hommes s'il le faut... Donc c'est plus dans une représentation de l'employeur que dans un accompagnement pastoral... C'est particulier à l'Eglise et c'est pas si facile à faire... » dit l'économiste diocésain.

L'accompagnement du laïc dans sa profession

ecclésiale et celui qui la lui a confiée. Ceci nécessite donc une présentation très claire de la situation avant embauche, ainsi que la possibilité de pouvoir toujours trouver un espace de discussion entre les diverses parties, en toute franchise et simplicité. Ce lieu d'échange et de discussion nous semble relever de l'accompagnement. Il nous semble que cela nécessite également, comme nous l'avons déjà soulevé, la prise en compte de la communauté, du « tous » vers qui la mission envoie.

Les responsables du diocèse de Besançon ont fait le choix d'inclure l'accompagnement professionnel dans l'accompagnement de la mission. « On s'est mis d'accord avec les vicaires généraux pour que dans leur évaluation pastorale [...] je communique un certain nombre d'informations concernant la dimension plus relation de travail (devoirs et obligations liés au droit du travail). Parce que inévitablement par un certain nombre d'éléments d'informations (les plannings, mes différents contacts à travers le diocèse...) j'ai des informations qu'ils n'ont pas forcément. Donc on s'est mis d'accord pour faire un partage de nos informations avant l'évaluation pastorale », précise l'économiste. Ce choix nous semble renforcer le caractère premier de la mission par rapport à la profession. Il conduit d'ailleurs le Père BALLOT à dire : « ...la personne va être donnée à plein, et donc moi, quand je fais l'évaluation, qu'elle soit salariée ou non, par rapport à la mission, je n'ai pas un accompagnement différent. » Ce sont les modalités de cet accompagnement mis en œuvre que nous allons détailler et interroger dans le chapitre suivant.

Les ambiguïtés que nous venons de montrer entre droit canonique et droit du travail fragilisent les laïcs parce qu'elles les insécurisent sur des questions matérielles d'avenir et de stabilité professionnelle. De plus, la situation présente un déséquilibre ecclésiologique évident : l'accompagnement professionnel ne semble pas prendre en compte la communauté alors que c'est elle qui envoie en mission et que l'on ne peut complètement séparer ce qui relève de la mission de ce qui relève de la profession. Il nous faut donc regarder de près les propositions mises en place dans le diocèse de Besançon pour l'accompagnement professionnel des laïcs et nous interroger sur le rôle de la communauté dans ce cadre.

L'accompagnement professionnel dans le diocèse de Besançon

Nous allons regarder ce qui est mis en place, dans le diocèse de Besançon, pour assurer l'accompagnement professionnel des laïcs ayant reçu une charge ecclésiale et bénéficiant d'un contrat de travail pour mener à bien cette mission. Nous le ferons en suivant l'ordre chronologique depuis l'embauche jusqu'à la fin de la mission, puisque nous avons vu que le contrat de travail était subordonné à la lettre de mission.

Première étape : le recrutement. C'est une étape qui précède la signature du contrat de travail. Elle est liée au discernement et à l'appel de la personne pour une mission pastorale précise. Dans un document de 1997, dernier en date traitant de l'embauche des laïcs dans le diocèse de Besançon, le vicaire général nomme cette première étape : « attribution d'une mission pastorale à un laïc : procédure »⁹³. Nulle mention n'est faite de l'aspect professionnel ou des compétences nécessaires requises pour l'embauche. Il est plutôt question *d'examen de la requête, de rencontre de la personne, d'en parler au Conseil épiscopal*⁹⁴. On peut lire : « Les personnes embauchées sont connues et déjà participantes d'une mission dans l'Eglise »⁹⁵. Il faut bien reconnaître que le simple fait de *connaître la personne* n'est pas un critère d'embauche appartenant aux standards professionnels... Plusieurs laïcs nous ont fait part de leur regret sur ce point : « ...en face d'une mission donnée il faut bien mettre des compétences pour chaque point de la mission. Vérifier les compétences requises ou alors se donner les moyens de les acquérir. Ca, ça n'a pas été vraiment fait... ». « Dans la mesure où il y a de plus en plus de laïcs salariés dans l'Eglise, il faut que les modalités de recrutement et les modalités d'évaluation suivent. Bon, maintenant, on commence à voir dans certains diocèses des responsables de recrutement, des gens qui sont à même de faire des recrutements dans des standards professionnels ». Il nous semble que, dans la société où nous vivons, l'Eglise valoriserait le travail de ses salariés en s'appuyant, entre autres, sur l'examen des compétences professionnelles lors de l'embauche. Le projet de mise en place d'une

⁹³ MAUVAIS, Louis, *Intervention au Conseil presbytéral du diocèse de Besançon*.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

L'accompagnement du laïc dans sa profession

Commission de discernement a été formulé dans le diocèse de Besançon⁹⁶ : « Elle se situerait au niveau de l'examen des candidatures et de la vérification de l'adéquation du poste avec les candidats proposés. »⁹⁷ Cette commission n'est, à ce jour, pas encore constituée. En la mettant en place, les responsables du diocèse pourraient ainsi développer l'aspect professionnel dans l'étape de recrutement des laïcs, tout en gardant leur souci de discernement pastoral. Ce serait également l'occasion d'impliquer la communauté et de signifier sa place dans l'appel et le recrutement des laïcs chargés d'une mission ecclésiale.

Enfin, nous redisons l'importance de bien définir quel volume horaire, quelles tâches seront à assurer, avant de confier une mission, avant de signer un contrat de travail. Cette précision professionnelle est également gage de réussite pour la mission de la personne : « En tant que responsable, j'avoue que je suis arrivée là un peu comme un cheveu sur la soupe... je n'avais pas été préparée, ni rien... Si j'avais su que j'allais être responsable, j'aurais peut être regardé comment François qui était avant moi procédait », dit l'une des personnes interrogées.

Deuxième étape : L'accompagnement professionnel au cours de la mission. Les paroles qui suivent illustrent l'ampleur du chemin à faire en ce domaine : « Alors moi je reconnais qu'on n'est pas beaucoup accompagné malgré tout. Parce que l'évêque, le vicaire général, te donnent une mission au départ... mais ils n'ont pas le souci de savoir comment ça va... je ne sais pas si c'est pour tout le monde pareil, mais je trouve qu'on te donne une mission... pffff... débrouille toi ! Tu arrives sans bagage parce que tu arrives dans cette mission du jour au lendemain, tu es complètement largué ! C'est pour ça que je t'ai parlé tout à l'heure des trois premières années. Maintenant je me sens plus à l'aise parce que je m'y suis mis de moi-même ; mais moi je dis : l'Eglise, au départ, il faut ramer ! » Le déficit mis en valeur par cette personne est bien un déficit de compétences ou de

⁹⁶ *Permanents laïcs en pastorale : quelques points de repère pour une réflexion. Comptendu d'une rencontre entre Louis MAUVAIS [vicaire général] et Marie-Claire MANTION [économe diocésaine], le 9 septembre 1997.*

⁹⁷ *Ibid.*

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

connaissances. Professionnellement parlant, il y a inadéquation entre le profil du poste et les compétences du salarié, au moins « au début ».

Les responsables du diocèse envisagent deux propositions d'accompagnement « pendant l'exécution de la mission » : la formation et l'évaluation professionnelle⁹⁸. Cette évaluation professionnelle a lieu une fois par an pour un bilan de l'année écoulée et une fois au bout des trois années de la mission. Peut-on dire que cette « évaluation professionnelle » est un bon outil pour l'accompagnement professionnel ? Plusieurs laïcs ont dit tout l'intérêt qu'ils avaient trouvé à bénéficier d'un tel moyen. Mais cela ne peut suffire ! Nous avons déjà expliqué l'importance de la durée, de la fréquence des rencontres (dimension temporelle) pour qu'un accompagnement soit digne de ce nom. Visiblement, ce n'est pas le cas de cette proposition d'évaluation professionnelle si elle restait la seule à être mise en place. D'autre part, la notion d'accompagnement professionnel reste floue dans la tête des responsables⁹⁹. Ils perçoivent l'importance d'un temps d'évaluation, y compris abordant l'aspect professionnel, mais n'envisagent pas de propositions pour accompagner, soutenir l'activité professionnelle. Il faut dire que, dans l'Eglise, on se préoccupe plus volontiers de l'accompagnement spirituel ou de l'accompagnement de la mission. L'accompagnement professionnel n'a jamais posé question... jusqu'à aujourd'hui.

Reste la formation. Certains laïcs la classe sans hésitation dans les propositions d'accompagnement. D'autres différencient nettement accompagnement et formation¹⁰⁰. On ne peut cependant pas nier le fait que

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Par exemple: « Mais... accompagnement professionnel et évaluation... je ne pense pas que ce soit la même chose... l'accompagnement, c'est plus... c'est aider, c'est pas seulement évaluer, c'est suivre, soutenir... Mais il faut qu'on ait le courage de dissocier les choses. Dissocier l'accompagnement qui est plus une attitude pastorale, de soutien, et l'évaluation qui est plus professionnelle : tu dois travailler tant d'heures, tes objectifs, tu les as atteint, pas atteint, sinon pourquoi, de quels moyens tu as besoin pour accomplir ton travail, ça c'est plus du domaine de l'évaluation. »

¹⁰⁰ Par exemple : « Ah non, catégoriquement non ! C'est deux choses différentes. Il ne faut surtout pas mélanger. La formation, c'est de la formation, avec des objectifs de formation, des savoir, des savoir faire, des savoir être, des contenus, des méthodes pédagogiques, un

L'accompagnement du laïc dans sa profession

la formation soit un moyen d'acquérir des compétences et donc un soutien nécessaire à la réalisation de sa mission. Il faut alors discerner les formations adéquates car toutes ne visent pas le même objectif : « Comme accompagnement, il y a aussi les formations que j'ai pu faire, par rapport à la réconciliation des personnes handicapées, aux sacrements des personnes handicapées. C'est organisé par le SCEJI national, à la catho. Mais je ne sais pas si je mettrais toutes les formations dans l'accompagnement. Par exemple, Mont Roland... C'est une formation intense, mais qui m'apporte plus pour moi, pour ma formation personnelle, mais pas pour l'accompagnement de ma responsabilité, je ne peux pas le retransmettre. » Ce discernement s'établit au cours de l'accompagnement de la personne : « Il faut discerner. L'accompagnateur doit avoir dans son souci la formation. »¹⁰¹ La formation « est à la fois un droit et un devoir des permanents laïcs comme de tout ministre ecclésial »¹⁰². Elle est d'ailleurs devenue une priorité pour le diocèse de Besançon qui vient de mettre en place un Service Diocésain de la Formation. Les propositions de ce service ne visent d'ailleurs pas qu'à favoriser l'acquisition de connaissances théologiques ou bibliques, mais aussi à développer l'acquisition de compétences techniques, d'animation de réunions par exemple. Nous sommes bien là, pour les laïcs salariés, comme pour les bénévoles, dans un souci de développement des compétences professionnelles.

Permettre d'acquérir des compétences professionnelles (par la formation), les évaluer une fois par an (« évaluation professionnelle »), cela nous apparaît nécessaire. Cependant, il nous semble que ces propositions n'honorent qu'en partie ce que l'économiste diocésaine qualifie d'accompagnement professionnel : « ...de l'aide, du soutien, du suivi, par rapport à ses pratiques professionnelles. » Rien n'est mis en place en ce sens. Le quatrième chapitre qui va suivre proposera un moyen d'enrichir cet accompagnement professionnel.

enseignement, des pratiques, mais ce n'est pas un accompagnement, c'est autre chose. Une démarche d'accompagnement peut aboutir à de la formation, mais ça n'a rien à voir. »

¹⁰¹ Les deux vicaires généraux signalent ce même souci de la formation lorsqu'ils accompagnent un laïc en charge ecclésiale, pastoralement et professionnellement.

¹⁰² BORRAS, Alphonse, « Vers une déontologie du ministère ecclésial ? », *op. cit.*, p.573-593.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Dernière étape : Evaluation et perspectives professionnelles à l'issue de la mission. La lettre de mission arrivant à son terme, une évaluation est à envisager, dans le cadre du contrat de travail, pour faire le point sur des critères professionnels afin d'envisager reconversion ou évolution. L'économiste diocésaine qualifie cette évaluation « d'accompagnement de type professionnel » : « Un accompagnement de type professionnel, c'est-à-dire une évaluation sur des objectifs définis en début d'année qui sont des objectifs professionnels avec des missions à accomplir... Elles sont accomplies, elles ne sont pas accomplies... Les conditions de travail ont été respectées de part et d'autres : les horaires, le sérieux dans le travail, les congés inversement (l'employeur a-t-il respecté ses devoirs à l'égard du salarié ?)... ça, ça me paraît être de la responsabilité d'un chef de service par rapport à ses collaborateurs. » Depuis un an, une grille d'évaluation a été proposée aux laïcs en charge ecclésiale pour servir de support à ce temps d'évaluation. Des questions d'ordre pastoral (ex. : « Au plan de votre mission elle-même, comment cela s'est-il passé ? Quelles attentes ? ») se mêlent aux questions purement professionnelles (ex. : « Le temps consacré à la mission est-il conforme à ce qui a été prévu au moment de l'embauche ? »). Nous avons vu que cela pouvait être pertinent, à condition que l'aspect professionnel soit bien honoré.

Le dernier paragraphe de cette grille d'évaluation invite à se tourner vers l'avenir. La reconversion et l'évolution des personnes est un souci effectivement porté par les responsables. La durée limitée de la lettre de mission invite obligatoirement à penser son terme et sa suite. C'est une responsabilité pour l'Eglise. Un laïc le formule en ces termes : « ...si on estime que c'est bien de changer au bout de trois ans, au bout de six ans, qu'est-ce qu'on fait pour accompagner cette personne dans cette perspective de changement ? Donc là aussi l'accompagnement il est important. Non seulement il est important mais il y a une grande responsabilité de l'Eglise à l'égard des laïcs lorsqu'ils sont salariés, par rapport à ça. Qu'est-ce qu'on fait pour accompagner leur sortie, leur avenir ? » Effectivement, penser et préparer ce temps « d'après-mission » nous semble relever de l'accompagnement professionnel et de la responsabilité de l'Eglise, à plus

L'accompagnement du laïc dans sa profession

forte raison lorsque des salariés ont quitté leur emploi précédent pour entrer à son service.

La réorientation des laïcs en charge ecclésiale, salariés par le diocèse, vers d'autres missions d'Eglise semble donc envisagée et réalisée pour certains d'entre eux, responsables de services diocésains. Ce principe nous paraît intéressant parce qu'il permet de bénéficier plus longtemps de l'investissement fait par le diocèse en termes de formation pour ces laïcs ainsi que de leur connaissance du diocèse, acquise au long des années. Mais pour qu'il reste pertinent, il ne doit pas être automatique. Le moment de l'évaluation en fin de mission doit permettre de discerner l'opportunité et la pertinence d'une mission et d'un travail à poursuivre dans l'Eglise.

Nous l'avons vu, l'accompagnement professionnel est difficilement séparable des domaines de la mission et de la vie de foi. Les personnes que nous avons rencontrées ont bien perçu cette difficulté : « ...c'est dur de dissocier ce que sont ses pratiques professionnelles et ses attitudes pastorales » ; « ...si on sépare, encore une fois ce qui me paraît indissociable, la notion de vocation et la notion de compétences, ça ne marche pas. » L'articulation nécessaire dont nous parlions dans la première partie de ce mémoire se vérifie dans le cadre de l'accompagnement professionnel. Et ceci nous semble bon. En effet, s'il était complètement indépendant, ceci laisserait supposer que les laïcs chargés d'une mission ecclésiale seraient embauchés uniquement au titre de leurs compétences professionnelles, alors qu'ils le sont également au titre de leur vocation de baptisé, après discernement et appel de l'Eglise.

Ceci n'enlève pas la difficulté de penser un accompagnement professionnel plus efficace, notamment en cours de mission. Pour le Père MENOUD, « ...pour l'instant c'est comme ça dans l'Eglise, d'ailleurs ça va rester encore longtemps : quand l'accompagnement est fait par des prêtres, il y a toute une culture cléricale, je le dis pour moi mais aussi pour mes petits frères, une culture cléricale qui ne prépare pas très directement à un accompagnement de type professionnel. C'est une difficulté... ». Un laïc ne pourrait-il pas être chargé par l'Evêque de l'accompagnement des salariés ?

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

Nous l'avons déjà suggéré précédemment, suivant l'exemple du diocèse de Poitiers.

L'analyse de pratiques professionnelles

Dans la première partie de notre mémoire, nous avons souligné l'utilisation par un laïc d'un outil particulier, le seul à se détacher nettement dans notre schéma vers l'aspect professionnel de l'accompagnement : la supervision (personnellement et en équipe). Sans développer dans les détails cette proposition spécifique liée à la Pastorale de la Santé, il nous semble intéressant de consacrer un chapitre de notre travail, plus général, à l'analyse des pratiques professionnelles.

Depuis quelques années l'ISPC met en place, dans le cadre de ses ateliers de recherche-action, des Groupes d'Analyse de Pratiques (GAP). Prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles en Eglise fait partie intégrante de la formation. Pour Philippe PERRENOUD, « l'autonomie et la responsabilité d'un professionnel ne vont pas sans une *forte capacité de réfléchir dans et sur son action.* »¹⁰³ Il nous semble que cela peut rejoindre le souci et la responsabilité professionnelle des laïcs chargés d'une mission ecclésiale.

Il ne s'agit pas d'analyser en détail les enjeux et les limites d'une pratique réflexive en Eglise. Ceci aurait mérité un travail de recherche plus poussé tant le panorama est vaste. Nous nous contenterons de présenter brièvement ces GAP, leur intérêt pour les laïcs chargés d'une mission ecclésiale puis nous formulerons quelques perspectives.

L'analyse de pratiques peut prendre des formes très diverses¹⁰⁴ : étude de cas, groupe d'analyse, journal réflexif, jeu de rôle, etc. Elle est utilisée

¹⁰³ PERRENOUD, Philippe, *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, col. Pédagogies Recherche, ESF éditeur, Paris, 2001, 2^{ème} édition 2003.

¹⁰⁴ Lire pour plus de détails : BOUTIN, Gérald, « L'analyse réflexive et l'éducation : un état des lieux – Perspectives nord-américaines », dans *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*, Col. Savoir et formation, Ed. L'Harmattan, p. 109-128.

L'accompagnement du laïc dans sa profession

dans divers domaines : la santé, la police, la formation des enseignants... là où le besoin s'est fait sentir de travailler à partir du vécu des praticiens, des personnes en formation. L'essor de ce courant dans les dix dernières années a conduit à une multiplication des propositions. Pour Philippe PERRENOUD, « L'analyse de pratiques à des fins de (trans)formation des personnes est une "discipline d'action" faiblement normalisée, contrairement à certaines méthodologies de recherche ou d'enseignement. Si les formateurs qui s'en réclament se sentent des affinités, c'est surtout en raison d'une intuition commune qu'on pourrait résumer en deux thèses :

- 1- Le changement des pratiques passe par une analyse réflexive.
- 2- Un travail de groupe facilite cette analyse. »¹⁰⁵

C'est cette intuition qui est au cœur du fonctionnement des GAP mis en place à l'ISPC¹⁰⁶. Il s'agit de relire, avec l'aide du groupe, une situation fournie par l'un de ses membres, situation de réussite ou plus problématique, dans laquelle la personne a été impliquée, afin d'en clarifier les aspects, le processus, les enjeux. Partant du récit d'une expérience, le protocole de la séance d'analyse fait se succéder écoute et parole pour essayer d'entrevoir les diverses facettes de la situation :

- Choix de l'objet.
- Récit.
- Questions d'élucidation.
- Réponses aux questions.
- Analyse (Reformulation, interprétation, hypothèses / Réactions argumentées / Echanges entre tous / le dernier mot).

Le cadre peut paraître strict, mais en mettant au centre de la discussion la situation et non la personne qui l'expose, il évite les mises en causes et l'accès à la sphère du privé, apportant ainsi un certain confort au groupe. Le

¹⁰⁵ PERRENOUD, Philippe, « L'analyse de pratiques en question » dans *Les cahiers pédagogiques* n°416, septembre 2003, p. 12.

¹⁰⁶ Dans ce domaine, l'ouvrage de référence est : Catherine LAPOUTE-RAMACIOTTI et François PICART, *Analyser les pratiques professionnelles dans l'Église – Proposition pour sortir du flou*, Paris/Montréal, Ed. de l'Atelier/Novalis, 2010.

rôle de l'animateur est déterminant puisque c'est lui qui est garant de la rigueur de la démarche. Cette technique « convient tout particulièrement à l'étude de tâches humaines complexes, fondées sur des savoirs émiétés, sur des savoir-faire acquis par expérience, des tâches issues d'un héritage ancien, une *culture d'entreprise* très présente et très pesante. »¹⁰⁷

Analyser sa pratique invite à poser un autre regard, plus distancié, sur des situations vécues. Ceci est intéressant à plus d'un titre.

Le premier intérêt est d'obliger les participants à rechercher une multiplicité de déterminants dans la situation analysée. Une telle démarche permet de mieux comprendre les situations pratiques et les difficultés qui y sont liées, en les abordant à différents niveaux. « Séparer, démonter, désarticuler, dans un premier temps, une situation pour ne pas négliger des angles d'attaque inaperçus, mais en sachant précisément que, dans la réalité, tout est imbriqué, entremêlé, interconnecté. Dans un deuxième temps, il s'agit de retrouver le plus possible les liaisons et interconnexions : quel est l'avantage d'être passé par une séparation artificielle ? Cela permet de substituer un réseau de causes à un ensemble confus – un "sac de nœuds" pourrait-on dire. »¹⁰⁸ Le travail en groupe permet de bénéficier de plus de ressources et évite aux participants une vision nécessairement partielle de la situation vécue. Cet effort de clarification peut déboucher alors sur des pistes de réponses, des propositions d'action pour la pratique professionnelle. Sans contrôle, ni jugement, ni évaluation de la personne, c'est bien un accompagnement professionnel qui est proposé.

Avec le temps, celui qui participe régulièrement à un GAP apprend à revisiter des situations passées en les regardant de façon nouvelle. Ainsi s'exerce une pertinence toujours plus grande face à ce qui advient, face à l'imprévu. Il apprend à rechercher la meilleure solution, à transformer ses attitudes, ses représentations. Voici bien un travail spécifique sur les pratiques professionnelles qu'un accompagnement de la mission ou de la vie

¹⁰⁷ SURAN, Alain, « Et les chefs d'établissement ? » dans *Les cahiers pédagogiques* n°416, septembre 2003, p. 38.

¹⁰⁸ FUMAT, Yveline, « D'un ensemble confus à un réseau de causes : le GEASE » dans *Les cahiers pédagogiques* n°416, septembre 2003, p. 31.

L'accompagnement du laïc dans sa profession

de foi ne peut permettre. Pour les spécialistes de cette discipline, il s'agit d'une « aide au changement personnel »¹⁰⁹.

En introduisant dans son programme les GAP, l'ISPC invite ses étudiants à s'impliquer personnellement dans leur formation. Il les rend acteur de leur formation en valorisant les savoir-faire acquis d'expérience. En effet, s'entraîner à exprimer, expliquer, expliciter des réussites permet ensuite de les transférer. L'analyse de la pratique traverse l'action pour mettre en valeur et renouveler son sens. A force de répétition, la participation à de tels groupes permet de construire des compétences professionnelles qui pourront ensuite se libérer du cadre institutionnel pour s'exercer dans un environnement plus souple. Ce qui est bénéfique pour ces étudiants de l'ISPC l'est aussi pour les laïcs en charge ecclésiale qu'ils sont, pour la plupart par ailleurs, assumant bien souvent une responsabilité diocésaine. Voilà pourquoi nous pensons que les GAP sont une proposition pertinente pour l'accompagnement professionnel des laïcs en charge ecclésiale, de manière générale.

Dans le diocèse de Besançon, si l'on excepte l'expérience d'une personne participant à un groupe de supervision, la proposition est nouvelle. Comment pourrait-on l'envisager concrètement ?

Certains organismes mettent en place des séminaires d'analyse de pratiques. Proposer aux laïcs en charge ecclésiale un tel séminaire ne saurait suffire¹¹⁰ mais peut fonctionner comme une bonne initiation, l'occasion d'en découvrir le cadre et d'en faire l'expérience. Mais il peut être également intéressant d'étaler sur plusieurs années une formation à l'analyse des

¹⁰⁹ Lire PERRENOUD, Philippe, *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, op. cit., p. 113-119.

¹¹⁰ Pour Philippe PERRENOUD : « On ne saurait former des enseignants réflexifs en leur proposant occasionnellement un séminaire d'analyse des pratiques. C'est l'affaire de l'ensemble du curriculum, cela passe par un travail sur le projet, l'identité, le rapport au savoir, à l'institution et au changement, autant que par l'acquisition de savoirs de référence et d'un "savoir-analyser" (Altet, 1994, 1996). Les séminaires d'analyse de pratiques ne sont qu'une pièce d'un ensemble de dispositifs destinés à développer la pratique réflexive comme *disposition forte et durable* des professionnels (perrenoud, 2001). » dans PERRENOUD, Philippe, « L'analyse de pratiques en question », op. cit., p.12.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

pratiques, l'envisager comme un « passage » pour certaines personnes... Ceci revient à proposer un accompagnement qui permettrait entre autres aux laïcs en charge ecclésiale qui débutent dans leur responsabilité de mieux vivre les « surprises » des premières années¹¹¹.

Naturellement, une telle proposition ne peut être que basée sur le volontariat tant l'implication personnelle est nécessaire. Cependant, l'affaire n'est pas simple car, si au cours de l'évaluation ou du recrutement, l'acquisition d'une certaine compétence de *savoir-analyser* est mise en lumière, on voit mal pourquoi on dispenserait la personne qui en a besoin d'un entraînement à l'analyse de ses pratiques. Une solution serait d'« offrir divers dispositifs, n'exigeant pas le même niveau d'implication personnelle »¹¹². Le diocèse en a-t-il les moyens ? Il s'agit bien aussi d'une question de gestion, non seulement financière, mais des ressources humaines. Penser et assurer l'accompagnement professionnel des laïcs en charge ecclésiale demande du temps et des compétences, nous l'avons déjà dit. Les vicaires généraux sont-ils à même de l'assumer dans le temps qui leur est imparti ? Nous avons suggéré l'opportunité de charger un laïc d'une telle mission d'accompagnement. Elle nous paraît confortée par la nécessité de développer l'aspect professionnel de cet accompagnement.

Enfin, une dernière perspective à proposer. Dans un article des *Cahiers Pédagogiques*, Alain SURAN, parlant des chefs d'établissement, souligne l'intérêt d'un travail d'analyse de pratiques entre pairs : « ...situation rassurante et économe en temps, grâce à la compréhension immédiate d'implicites reconnus par chacun »¹¹³. On perçoit combien le cadre de référence peut être plus facilement commun et familier à des personnes venant d'un même domaine de la pastorale : annonce de la foi, pastorale santé, communication, économat, solidarité, etc. N'y aurait-il pas, à l'occasion de rencontres interdiocésaines ou provinciales, qui existent déjà,

¹¹¹ Lire CASTINCAUD, Florence, « L'analyse de pratiques, à quelles conditions ? » dans *Les cahiers pédagogiques* n°416, septembre 2003, p. 10. L'auteur s'appuie sur la formation des enseignants et leur découverte de la réalité des classes au sortir de l'IUFM.

¹¹² PERRENOUD, Philippe, *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, *op. cit.*, p.114.

¹¹³ SURAN, Alain, *op. cit.*, p.40.

L'accompagnement du laïc dans sa profession

un intérêt à proposer l'analyse de pratiques à des membres d'un même service mais de diocèses voisins ?

L'analyse des pratiques est, à notre avis, un moyen de formation mais également d'accompagnement professionnel très opérationnel. Il vise en effet la transformation du praticien à travers l'analyse de ses pratiques, la formation d'un professionnel capable d'acquérir des outils pour développer des compétences nécessaires à la mission qui lui est confiée. En apprenant à établir lui-même un diagnostic de ce qui le concerne, le laïc familiarisé avec l'analyse de pratiques devient capable de trouver des pistes de solutions à ses problèmes ou de savoir auprès de qui les trouver, ce que personne ne pourra jamais faire à sa place.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

IV.- L'accompagnement spirituel ou l'accompagnement du laïc dans sa vie de foi

Les laïcs à qui l'Eglise confie une charge ecclésiale sont appelés à cette mission par l'évêque. Dans le processus qui les institue dans cette charge, il n'y a pas que l'aspect professionnel qui entre en ligne de compte. Même si certains reçoivent une rémunération au titre de ce travail, on ne saurait oublier au moment du recrutement, de l'accompagnement ou de l'évaluation professionnelle la dimension spirituelle et pastorale. Ceci nous invite donc à articuler ces trois termes (recrutement, accompagnement professionnel, évaluation) avec ceux d'appel, d'envoi, de réception, de soutien¹¹⁴... et à regarder de plus près l'opportunité d'accompagner la vie de foi de ces laïcs.

Prendre en compte l'aspect spirituel

Ne pas prendre en compte la vie de foi du laïc chargé d'une mission ecclésiale reviendrait à dire que n'importe quelle personne, qu'elle soit chrétienne, athée ou d'une autre religion pourrait être appelée et embauchée pour remplir cette mission ecclésiale. Il ne s'agit pourtant pas d'un « métier comme les autres »... Un laïc a souligné au cours de nos entretiens l'aspect « vocationnel » d'un tel travail¹¹⁵. « C'est pas parce que... dans les moyens, il faut dissocier ce qui est de l'ordre de l'accompagnement spirituel et du discernement spirituel, de l'évaluation et du recrutement de l'ordre professionnel qu'il faut complètement séparer les deux. Non, justement, il faut que ce soit cohérent. [...] Imaginons le truc le plus gros : tu te convertis

¹¹⁴ Entendre ces termes dans le sens que leur donne Hervé LEGRAND dans « Le rôle des communautés locales ... », *op. cit.*, p. 9-32.

¹¹⁵ « Parce que on est baptisé, notre vocation elle est donc vraiment de contribuer à la mission de l'Eglise, qu'on ait une lettre de mission on qu'on n'en ait pas. Après si on a une lettre de mission, c'est parce qu'on nous confie une mission spécifique, en fonction encore une fois de notre vocation spécifique, d'un appel éventuel, même si ce n'est pas un appel au sens « vocation à être prêtre » par exemple. »

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

au bouddhisme. C'est clair, que ça peut plus coller d'un point de vue de ta vocation et de ta mission ecclésiale, mais ça peut plus coller non plus du côté du contrat de travail. » La vie de foi des laïcs en charge ecclésiale ne peut être séparée de leur mission de manière hermétique. De même, on peut espérer que leurs pratiques professionnelles, l'exercice de leurs compétences soit imprégnés d'un certain esprit évangélique. L'accompagnement spirituel est donc bien à articuler avec l'accompagnement de la mission et de la profession. C'est ce que nous allons essayer de clarifier dans cette dernière partie.

Cela nous semble d'autant plus important que les laïcs chargés d'une mission ecclésiale sont parfois appelés eux-mêmes à accompagner spirituellement d'autres personnes. Une personne nous a confié ainsi toute sa difficulté à porter personnellement, spirituellement, le poids des confidences reçues dans le cadre de sa mission, de sa profession. Claude FLIPO s.j., écrivait dans un article de la revue *Christus* :

« Le Concile a mis l'accent sur la nécessité d'une soignée formation des prêtres à la direction spirituelle "par laquelle ils peuvent former tous les fils de l'Eglise, d'abord à une vie chrétienne pleinement consciente et apostolique, et aussi à l'accomplissement de leur devoir d'état." Aussi, le partenariat qui s'institue de plus en plus largement entre prêtres et laïcs dans la responsabilité pastorale étend maintenant à ces derniers la même nécessité. Eux aussi, bien souvent en collaboration avec des religieux ou religieuses, sont appelés à animer des retraites, accompagner des jeunes, suivre des groupes de prière ou de révision de vie. »¹¹⁶

Comment pourrait-on accompagner sans être soi-même accompagné ?

Du côté de la communauté, cette prise en compte de la dimension spirituelle est également fondamentale pour l'appel, l'envoi, la réception, et le soutien du laïc chargé d'une mission ecclésiale. Nous avons eu l'occasion, notamment au cours de la seconde partie de ce mémoire, de montrer combien l'accompagnement du laïc avait à gagner à s'inscrire dans cette dynamique communautaire. Il ne peut y avoir d'accompagnement, de

¹¹⁶ FLIPO, Claude, « L'accompagnement spirituel : un enjeu ecclésial », *op. cit.*, p. 8.

L'accompagnement spirituel

soutien¹¹⁷ spirituel du laïc par la communauté que parce que c'est la communauté qui appelle, envoie et reçoit. Ainsi, au cours de ce processus qui institue le laïc dans sa charge ecclésiale, il nous semble important que soit signifié le soutien spirituel de la communauté. Par la suite également, tant que dure la mission.

Hervé LEGRAND formule quelques propositions en ce sens, s'appuyant sur les processus fondamentaux d'une investiture ecclésiale¹¹⁸. Il propose notamment la mise en place de rites d'investiture à des ministères laïcs. Nous avons souligné l'intérêt d'une telle proposition en deuxième partie, pour signifier la place de la communauté dans l'accompagnement de la mission du laïc. Il nous semble qu'il en est de même pour son soutien spirituel, pour l'accompagnement de sa vie de foi. Celui qui signe les lettres de mission et distribue les charges dans un diocèse le fait au nom de la communauté. Le rite d'investiture proposé par Hervé LEGRAND a le mérite de développer cette conscience communautaire : « La réception est un volet de la tradition, en l'espèce de la transmission à quelques-uns d'une charge ecclésiale : en y répondant *Amen*, non seulement la communauté ecclésiale ratifie le choix de ceux qui la président mais aussi le consentement spirituel de ceux qui se mettent au service de l'Eglise. »¹¹⁹

Cette réception doit aussi s'inscrire dans la durée, tout en évitant l'idée que c'est « pour toujours ». On pourrait ainsi inviter les laïcs chargés d'une mission ecclésiale à rendre compte chaque année à leur communauté locale de la charge reçue (satisfactions, difficultés...). Un autre moyen de signifier le soutien, l'accompagnement spirituel de la communauté pourrait être sa prière, par exemple de temps en temps dans la prière universelle. Enfin, pour les laïcs responsables de services diocésains, nous avons déjà souligné tout l'intérêt de célébrer régulièrement l'Eucharistie avec l'Evêque qui préside l'Eglise locale.

Prendre en compte l'aspect spirituel dans l'accompagnement des laïcs chargés d'une mission ecclésiale est indispensable. Pour cela la

¹¹⁷ Nous rappelons que nous utilisons ces deux termes « accompagnement » et « soutien » dans le même sens depuis la première partie de ce mémoire.

¹¹⁸ LEGRAND, Hervé, « Le rôle des communautés locales ... », *Ibid.*, p. 27-30.

¹¹⁹ *Ibid.*

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

communauté ne doit pas être oubliée. Qu'en est-il réellement ? Un retour sur ce qui se vit dans le diocèse de Besançon s'impose maintenant.

L'accompagnement spirituel des laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon

Comment perçoit-on l'accompagnement spirituel des laïcs en charge ecclésiale dans le diocèse de Besançon ? Nous en avons rapidement brossé les traits dans la première partie de ce mémoire en faisant l'état des lieux des propositions d'accompagnement spirituel qui étaient mentionnées comme des lieux de soutien par les laïcs en charge ecclésiale. Il s'agit maintenant de relever, dans l'articulation avec les deux autres domaines de l'accompagnement que nous avons identifié, les caractéristiques de cet accompagnement spirituel.

Premier aspect assez marquant, plusieurs laïcs en charge ecclésiale insistent de manière tranchée pour signifier que l'accompagnement spirituel est de l'ordre du choix personnel, du for interne : « Je trouve que ça ne regarde personne. Et qu'on n'aurait surtout pas à me demander qui, à me demander comment ça se pratique, parce que ça ne regarde personne, à me demander... rien... j'ai pas à rendre compte de ce truc-là. Je crois que si on me posait la question au niveau du diocèse, au niveau d'évêque ou autre, je dirais que ça ne le regarde pas. » Il est vrai qu'un climat de confiance et de liberté est nécessaire à l'accompagnement spirituel. Les deux vicaires généraux précisent d'ailleurs qu'ils ne seraient pas en mesure d'accompagner personnellement, spirituellement, une personne qu'ils accompagnent déjà au niveau de leur mission, de leur profession¹²⁰. Il

¹²⁰ « ...pour moi, ce n'est pas un accompagnement spirituel personnel. Même si dans cet accompagnement institutionnel on aura souci de dire : est-ce que dans le service que tu rends à l'Eglise tu trouves là aussi ta nourriture spirituelle ? Il faut, un peu comme les prêtres, que le ministère même, la charge même, soit le lieu de l'enrichissement chrétien, spirituel. Donc il en aura le souci pour que la personne puisse se ressourcer. Mais je distingue ça d'un accompagnement personnel ou des lieux de ressourcement que la personne peut choisir. Je ne me vois pas accompagner spirituellement, personnellement, par exemple dans une recherche de sens de la vie, d'une vocation, une personne que j'aurais accompagnée au niveau de ma fonction comme vicaire général, dans un service. »

L'accompagnement spirituel

semble effectivement, qu'une certaine distance soit nécessaire pour permettre « une vérité dans le dialogue ». Mais peut-on aller jusqu'à dire que « L'accompagnement spirituel [...] ne doit pas du tout interférer avec l'accompagnement professionnel » ? C'est ce que nous essaierons de clarifier au chapitre suivant.

Autre trait caractéristique : les lieux et les occasions de ressourcement spirituel sont unanimement cités comme un besoin, que ce soit pour aider à assumer sa mission ou trouver un équilibre familial, personnel. « Mon accompagnateur spirituel, heureusement qu'il est là. C'est clair ; ça me permet de le rencontrer quand ça ne va pas. Et je peux partager des choses lourdes comme ça, et même par rapport à ma foi. » Tous les laïcs rencontrés ont évoqué l'aspect incontournable de l'accompagnement spirituel, comme si la mission qui leur était confiée rendait cette nécessité encore plus prégnante : « J'aspire à aller à l'Eucharistie, gratuite pour moi, la semaine, depuis que je suis en responsabilité [...] Avant, je n'en avais pas tant besoin... » Qu'une charge ecclésiale permette à des laïcs de s'épanouir dans leur vie de foi est un signe fort. On pourrait même dire que, si cela n'était pas le cas, il y aurait contre-sens. C'est d'ailleurs ce qui questionne l'une d'entre eux : « ...l'accompagnement spirituel... C'est cocasse, car quand j'étais à l'enseignement catholique, j'avais un accompagnement très régulier : je m'arrangeais pour aller une ou deux fois par trimestre un week-end dans une abbaye... Je ne peux plus le faire maintenant, je n'ai plus le temps. Donc c'est contradictoire, ça n'est pas sans me poser question. Donc ça veut dire que la tâche est prenante au point d'être préjudiciable à une certaine dimension spirituelle. C'est un point qui m'interpelle ». Les moyens d'accompagnement identifiés par chacun sont d'ailleurs différents en fonction des personnes : prière personnelle, Eucharistie, mouvement chrétien, accompagnement personnel, etc. Ils peuvent varier selon la charge ecclésiale et les contraintes ou besoins qui y sont liés. Que la prière ou l'Eucharistie, par exemple, soient cités comme moyens d'accompagnement nous a surpris au premier abord. Il ne s'agit en effet pas de propositions permettant un accompagnement opérationnel (faire des choix, obtenir une aide précise, adaptée...). Néanmoins, dans le sens que nous avons donné à l'accompagnement en première partie, suite à l'étude des représentations des laïcs rencontrés, la prière et l'Eucharistie apparaissent comme des lieux

de ressourcement et donc de soutien spirituel. S'il ne s'agit pas de moyens d'accompagnement opérationnels, ils sont cependant utiles pour un soutien plus personnel. Reste à se demander s'il est bon de se contenter de ces seuls moyens d'accompagnement spirituel...

Rappelons enfin que les rencontres des laïcs en charge ecclésiale, dites de « La Marne », deux ou trois fois dans l'année sont des lieux de ressourcement communautaire. Nous avons déjà eu l'occasion d'en démontrer tout l'intérêt. En ce lieu, l'accompagnement spirituel nourrit l'accompagnement de la mission, et l'aspect communautaire apporte un plus. Comme le dit Léo SCHERER : « C'est la chance des baptisés, de vivre cette aventure avec des frères. Le voyageur qui s'engage sur la Voie est d'abord membre de l'Eglise. On entreprend le voyage avec des compagnons, on ne l'entreprend pas seul. »¹²¹ Là aussi, il ne peut s'agir d'un lieu d'accompagnement véritablement opérationnel. On voyage avec des compagnons mais on n'est pas accompagné par eux avec le recul et le discernement nécessaires à un véritable accompagnement qui aide à faire des choix (dimension opérationnelle). Par contre, dans le sens que nous avons donné au mot accompagnement au début de ce mémoire, une telle proposition communautaire peut être identifiée à un lieu de soutien, où chacun se soucie de chacun (dimension personnelle).

Au terme de ce petit retour sur les propositions d'accompagnement spirituel dans le diocèse de Besançon, nous ne pouvons nous empêcher de constater une certaine « éclipse » de la communauté locale. Ce sont en grande partie les laïcs, individuellement, qui choisissent les moyens de leur accompagnement spirituel.

Accompagnement spirituel et accompagnement professionnel

Comment peut-on articuler accompagnement spirituel et professionnel ? Faut-il les séparer complètement ? Le caractère singulier de l'emploi de laïcs pour assumer une charge ecclésiale, aujourd'hui, invite à clarifier ces questions.

¹²¹ SCHERER, Léo, *op. cit.*, p. 5.

L'accompagnement spirituel

Nous venons de le voir au chapitre précédent : pour assurer une liberté de parole suffisante, l'accompagnateur spirituel d'un laïc en charge ecclésiale ne doit pas être la même personne que celle qui est chargée de l'accompagnement professionnel et de l'accompagnement de la mission de ce laïc. Le Père Jean-Claude MENOUD, Vicaire général, est très clair : « Pour tous les laïcs en mission pastorale qui ont avec l'Evêque ou avec moi une relation de type hiérarchique, je ne suis pas en situation de les accompagner personnellement, spirituellement. » Que ce ne soit pas la même personne qui assure l'accompagnement professionnel et l'accompagnement spirituel est une chose. Qu'il n'y ait aucune interaction entre les trois aspects professionnel, spirituel et pastoral en est une autre. Nous souscrivons aisément à la première affirmation, mais la seconde nous paraît un peu hâtive. Le lien nous semble intrinsèque entre ces trois domaines : vie de foi, mission et profession. La vie spirituelle envoie en mission, parfois dans un cadre professionnel comme nous l'envisageons ici. C'est pour cela que le lien entre nos trois types d'accompagnement est justifié.

Sur notre schéma (cf. p. 25), l'accompagnement de la mission apparaît comme une cheville d'articulation entre l'accompagnement de la profession et celui de la vie de foi. La très grande majorité des moyens et propositions d'accompagnement recensés sont mis en place dans le but de soutenir la réalisation de la mission. Tantôt ils se situent plus dans l'articulation entre accompagnement de la mission et de la vie de foi, tantôt dans l'articulation entre accompagnement de la mission et de la profession. L'accompagnement de la mission semble donc être un trait d'union entre les deux autres. Aucune proposition ne rejoint directement l'accompagnement de la profession et de la vie de foi sans que celui de la mission ne soit concerné¹²².

¹²² Sur notre schéma (cf. p. 25), l'espace situé sur le côté du triangle entre les deux sommets « vie de foi » et « profession » est vide.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

C'est au nom de son baptême qu'un laïc est appelé et chargé d'une mission, parfois embauché et salarié pour mieux effectuer cette mission. Le lieu même de la réalisation de sa mission, de l'exercice de sa profession, doit pouvoir être un lieu nourrissant et épanouissant pour la vie spirituelle de ce laïc. Si ce n'était le cas, il y aurait des questions à se poser. On pourrait même aller jusqu'à parler de contre témoignage. Pour Claude FLIPO :

« L'accompagnement ne peut se contenter de favoriser le développement spirituel de l'individu, même si l'initiation à une vie de prière solide et régulière demeure le principe et le fondement de l'édifice. La familiarité avec le Seigneur qu'elle nourrit, si elle est authentique, conduira nécessairement le chrétien à choisir ce que le Christ a choisi, et à découvrir que le domaine de sa liberté excède de beaucoup sa vie privée. Dans la mesure où elle accède à la maturité humaine, cette liberté se déploie dans les différents domaines affectif et familial, social, culturel, économique et politique, qui sont l'enjeu véritable de l'existence. »¹²³

La vie spirituelle envoie en mission dans un cadre professionnel. Le lien entre vie de foi et vie professionnelle est fondamental : comment un laïc en charge ecclésiale pourrait-il assurer sa mission et ses diverses activités professionnelles dans un esprit évangélique s'il ne prenait le temps et les moyens de nourrir sa vie spirituelle ? En ce sens, l'accompagnement spirituel d'un laïc en charge ecclésiale est une condition nécessaire à son accompagnement professionnel, afin que ce laïc ne devienne pas un simple « fonctionnaire »¹²⁴. Encore faut-il s'en donner les moyens...

¹²³ FLIPO, Claude, « L'accompagnement spirituel : un enjeu ecclésial », op. cit., p.10.

¹²⁴ C'est le terme utilisé dans un ouvrage collectif abordant cette question des ministres laïcs et, entre autres, de leur accompagnement dans la durée : « Voilà pourquoi le volet "formation" se prolonge nécessairement par un volet "accompagnement spirituel". A strictement parler, un tel accompagnement ne relève d'ailleurs pas de la "formation". Il n'en est pas moins certainement exigé pour permettre à chacun de mesurer l'efficacité du service qu'il rend à l'aune de critères authentiquement évangéliques, et de s'ajuster sans cesse à la vérité de l'expérience spirituelle qui lui est donnée de faire dans l'accomplissement de sa tâche. Faute de cela, il est à craindre qu'avec le temps ne s'épuise la grâce des commencements qui accompagne le plus souvent les premiers pas dans la responsabilité confiée, et que le "ministre" ne devienne un "fonctionnaire" (...). Bref,

L'accompagnement spirituel

Interrogés sur l'articulation entre accompagnement professionnel et spirituel, les laïcs chargés d'une mission ecclésiale que nous avons rencontrés ont hésité entre la nécessité de l'existence conjointe de ces deux éléments et le besoin d'une certaine « séparation » des moyens mis en place. Nous avons montré en effet combien l'accompagnement spirituel était nécessaire pour soutenir l'accompagnement professionnel. Mais nous avons dit également qu'il était indispensable que ce ne soit pas la même personne qui ait en charge les deux. Au responsable de l'Eglise diocésaine, délégué par son évêque, revient la responsabilité de l'accompagnement professionnel. Reste à se demander de qui relève réellement la responsabilité de l'accompagnement spirituel d'un laïc en charge ecclésiale ? Est-ce une responsabilité de l'Eglise ou appartient-il à la liberté de la personne ?

Responsabilité de liberté de la personne ?

Si l'accompagnement spirituel d'un laïc en charge ecclésiale est une condition nécessaire à la bonne réalisation de sa mission, au soutien de ses pratiques professionnelles, à qui revient la responsabilité de le mettre en œuvre ? Appartient-il exclusivement à la liberté de la personne de chercher et choisir les moyens de son accompagnement spirituel ? L'Eglise doit-elle se soucier, voir même aller jusqu'à vérifier, que cet accompagnement spirituel soit bien assuré ? Si ces questions se posent, à la lecture des entretiens réalisés, il nous semble que cela s'explique par une certaine « éclipse » de la communauté que nous avons mise en évidence précédemment. Elles n'en demeurent pas moins présentes.

l'accompagnement spirituel n'est pas un luxe pour les âmes sensibles, mais une nécessité pour protéger et faire fructifier l'authenticité de la réponse donnée à l'appel reçu. Il importe donc que les moyens soient pris pour en assurer le service.» DORÉ, Joseph, MÉDEVIELLE, Geneviève, GAGEY, Henri-Jérôme, « Mettre en œuvre les moyens appropriés », dans DORE, Joseph, et VIDAL, Maurice, dir., *Des ministres pour l'Eglise*, Paris, Bayard Editions/Centurion – Fleurus/Mame – Le Cerf, coll. « Documents d'Eglise », 2001, p. 240.

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

On touche ici une série de questions sensibles, liées à la vie privée des personnes. Certains laïcs ont d'ailleurs bien signifié, au cours de nos entretiens, leur volonté de ne voir personne s'immiscer dans un domaine qu'elles considèrent comme strictement personnel : « L'accompagnement spirituel [...] pour moi c'est très important qu'il y ait ça. Maintenant, quelqu'un ne l'aurait pas... Mais je trouve que ça ne regarde personne. Et qu'on n'aurait surtout pas à me demander qui, à me demander comment ça se pratique, parce que ça ne regarde personne. » Une certaine méfiance, voir une certaine crainte d'une éventuelle intrusion dans sa vie privée sont perceptibles. Pourquoi ? La réponse ne nous appartient pas ici car elle est sûrement liée au vécu, aux évènements qui ont marqué l'histoire de chacun. Cependant, il nous faut rappeler qu'un bon accompagnement spirituel doit rendre libre ! Un accompagnateur spirituel personnel n'emprisonne pas la personne qu'il accompagne, bien au contraire : « C'est bien un peu d'un maître qu'il s'agit, qui forme un disciple. Ou encore d'un pédagogue qui s'efface pour aider une liberté à devenir responsable de sa vie, devant les autres et devant Dieu. Ou encore d'un précurseur, dont l'unique souci est que l'autre puisse trouver son chemin. » L'objectif d'un accompagnateur spirituel n'est pas de « diriger » une personne en décidant à sa place. A cet égard l'évolution du vocabulaire utilisé jadis : « directeur de conscience » est significative, même si elle a dû laisser des traces dans l'esprit de quelques uns. Il nous faut plutôt entendre le terme « diriger » comme l'action de montrer une direction, une voie. « Il s'agira toujours d'aider une liberté à grandir dans la foi et l'amour, pour découvrir le chemin de la Vie, à la suite du Christ, qui nous conduit vers le Père et vers ses frères. » Si l'on peut comprendre certaines réticences, certaines peurs dès que l'on touche de près la vie privée d'une personne, celui qui a goûté à l'accompagnement spirituel et en a récolté les fruits pour sa vie personnelle ne peut qu'inviter à les dépasser.

L'accompagnement spirituel fait partie de la mission de l'Eglise. Pour Claude FLIPO, « L'Eglise est de nature "pneumatique", comme aimait dire les Pères. Elle est envoyée par Jésus dans son souffle de ressuscité. C'est pourquoi l'accompagnement spirituel fait partie de sa mission. Dans l'Esprit, elle rappelle les paroles de Jésus, conforte dans l'adversité, conduit

L'accompagnement spirituel

vers la vérité.»¹²⁵ L'Eglise se doit donc d'offrir des propositions d'accompagnement spirituel. Son rôle n'est pas d'obliger chaque fidèle à être accompagné spirituellement, mais elle doit le favoriser par tous les moyens possibles et en rappeler régulièrement l'intérêt. Certains laïcs en charge ecclésiale ayant des responsabilités diocésaines ont du mal à trouver un accompagnateur, il leur faut parfois se déplacer hors du diocèse. L'Eglise a sûrement à intensifier son effort de formation en direction des accompagnateurs spirituels car la demande est croissante¹²⁶.

Nous avons vu au chapitre précédent combien une vie spirituelle épanouie et régulièrement nourrie était nécessaire à l'exercice d'une charge ecclésiale. Le responsable de l'Eglise diocésaine qui accompagne un laïc en charge ecclésiale au niveau de sa mission et de sa profession ne peut l'accompagner spirituellement, mais il doit se soucier que ce laïc soit accompagné spirituellement, par les moyens qu'il se sera choisis lui-même, voir même veiller à ce qu'il les prenne ! Nous nous permettons de citer largement, pour illustrer ce propos, le Père Philippe BALLOT, vicaire général lorsqu'il parle du type d'accompagnement qu'il met en place avec les laïcs en charge ecclésiale dont il est le référent :

« Dans cet accompagnement institutionnel on aura souci de dire : “est-ce que dans le service que tu rends à l'Eglise tu trouves là aussi ta nourriture spirituelle ?” Il faut, un peu comme les prêtres, que le ministère même, la charge même, soit le lieu de l'enrichissement chrétien, spirituel. Donc il en aura le souci pour que la personne puisse se ressourcer. Mais je distingue ça d'un accompagnement personnel ou des lieux de ressourcement que la personne peut choisir. Je ne me vois pas accompagner spirituellement, personnellement, par exemple dans une recherche de sens de la vie, d'une vocation, une personne que j'aurais accompagnée au niveau de ma fonction comme vicaire général, dans un service. Je prends un exemple : N., elle a sa vie de chrétienne, elle se pose des questions... Qu'elle ait un accompagnement spirituel, ça me paraît très important, je dirais même qu'il faudrait presque qu'on puisse dire quand on nomme quelqu'un à

¹²⁵ FLIPO, Claude, *op. cit.*, p.4.

¹²⁶ *Ibid.*

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

une charge : “essayez de trouver un accompagnement“, et veiller à ce qu'elle l'ait, pour qu'elle puisse relire sa vie, y compris cette dimension de la charge ecclésiale qu'elle assure dans un accompagnement spirituel, personnel. »

Se préoccuper de ce que chaque laïc en charge ecclésiale puisse trouver les moyens qui lui conviennent le mieux pour être soutenu dans sa vie de foi fait partie de la responsabilité de l'Eglise et de ses responsables. C'est pourquoi l'Eglise diocésaine doit pouvoir favoriser la formation d'accompagnateurs spirituels, l'existence de mouvements d'adultes invitant à la relecture de vie (ACI, CVX...), mais aussi proposer (il ne s'agit pas d'imposer) des lieux de ressourcement aux laïcs en charge ecclésiale (c'est le rôle des rencontres « de La Marne » dans le diocèse de Besançon).

Si chaque personne reste libre de choisir les moyens les mieux adaptés, selon elle, au soutien de sa vie spirituelle, cela fait partie de la responsabilité de celui qui l'accompagne dans sa mission et sa profession que de s'en inquiéter, lui poser la question, lui proposer éventuellement telle ou telle possibilité. Ce n'est alors pas une intrusion dans son for interne, mais bien un souci légitime de l'équilibre de vie de cette personne parce que les trois domaines que nous avons explorés au long de ce travail sont tous trois en interaction.

Conclusion

L'accompagnement des laïcs chargés d'une mission ecclésiale est une responsabilité complexe pour l'Eglise parce qu'elle fait appel à différents éléments. Nous avons essayé de montrer comment ces éléments pouvaient s'articuler et nous avons fait des propositions pour que l'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale soit vécu de manière satisfaisante pour tous.

Dans une première partie de ce mémoire, nous avons analysé les entretiens réalisés auprès de plusieurs laïcs chargés d'une mission ecclésiale dans le diocèse de Besançon. Après avoir précisé ce qui était entendu derrière le terme « accompagnement », nous avons fait le point sur les propositions d'accompagnement qui existent sur le diocèse de Besançon et comment ces laïcs les perçoivent. Nous avons alors pu définir les trois domaines qui entrent en ligne de compte dans l'accompagnement : mission, profession, vie de foi. Constatant que les propositions d'accompagnement ne s'identifient pas forcément de manière exclusive à un seul domaine, nous avons essayé de schématiser l'articulation entre ces trois domaines. La suite de notre travail a alors été de vérifier ces articulations et leur intérêt.

Dans la deuxième partie, nous avons observé plus précisément l'accompagnement de la mission. Personne ne pouvant exercer de charge ecclésiale de manière solitaire, nous avons rappelé la nécessité du soutien de la communauté locale et plaidé pour que des propositions d'accompagnement communautaires soient développées. Nous avons également souligné une proposition plus individuelle qui nous paraît très intéressante : la possibilité de confier à un laïc, délégué par son Evêque, l'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale du diocèse (rôle actuellement assuré par un Vicaire général).

Nous attachant, dans la troisième partie, à l'accompagnement de la profession, nous avons souligné l'importance de la mise en œuvre de compétences, que l'on peut qualifier de « professionnelles », pour un

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

meilleur service de l'Eglise et de sa mission. Nous avons ensuite montré des ambiguïtés entre droit canonique et droit du travail qui fragilisent les laïcs, et relevé un certain déséquilibre ecclésiologique : l'éclipse de la communauté en ce domaine. Mais nous avons aussi rappelé le primat de la mission sur une logique purement « professionnelle » qui ne s'attacherait qu'à valoriser l'emploi salarié. Ce domaine de l'accompagnement professionnel nous apparaît aujourd'hui comme un vaste chantier à développer, principalement au cours de la réalisation de la mission. C'est pour cela que nous avons consacré tout un chapitre à l'analyse des pratiques qui, à notre avis, est un moyen de formation mais également d'accompagnement professionnel opérationnel. Il vise la transformation du praticien à travers l'analyse de ses pratiques, la formation d'un professionnel capable d'acquérir des outils pour développer des compétences nécessaires à la mission qui lui est confiée.

La quatrième et dernière partie nous a permis d'aborder la question de l'accompagnement spirituel et de son articulation avec les deux autres domaines. Les laïcs appelés par l'Eglise à assumer une charge ecclésiale le faisant au nom de leur baptême, nous avons montré qu'une vie spirituelle épanouie était nécessaire à l'exercice de cette charge ecclésiale. C'est ainsi que l'accompagnement spirituel peut être compris comme une condition nécessaire à une bonne réalisation de la mission et au soutien des pratiques professionnelles. Revenant sur ce qui se vit dans le diocèse de Besançon, nous avons à nouveau constaté une certaine éclipse de la communauté locale. Ce sont les laïcs qui, individuellement, se préoccupent de leur accompagnement spirituel. Il est alors clair, pour nous, que si chaque personne reste libre de choisir les moyens les mieux adaptés, selon elle, au soutien de sa vie spirituelle, cela fait partie de la responsabilité de l'Eglise et donc de celui qui l'accompagne dans sa mission et sa profession que de s'en inquiéter, lui proposer éventuellement telle ou telle possibilité puisque ces trois domaines sont en interaction. Nous avons fait émerger quelques propositions pour signifier le soutien spirituel de la communauté.

Au terme de ce travail, nous percevons fortement qu'il existe un lien intrinsèque entre les trois domaines : mission, profession et vie de foi. La vie spirituelle envoie en mission dans un cadre professionnel ! C'est ce

Conclusion

système qui justifie que l'accompagnement soit pensé sous la forme de plusieurs propositions qui s'articulent. Cet accompagnement est donc nécessairement complexe et multiforme. Il nécessite que l'on prenne en compte les trois domaines : mission, profession, vie de foi, mais également l'importance des dimensions personnelle, temporelle et opérationnelle, ainsi que la place de la communauté. C'est en effet parce que c'est l'Eglise qui appelle, envoie et reçoit le laïc qu'elle peut le soutenir, l'accompagner...

L'éclipse de la communauté, plusieurs fois remarquée, dans la mise en place des propositions d'accompagnement sur le diocèse de Besançon nous interroge. Ne serait-ce pas parce que l'on pense l'accompagnement de chaque domaine (mission, profession, vie de foi) de manière séparée que l'on en vient à oublier que c'est la communauté qui appelle, qui envoie, qui reçoit et donc soutient le laïc ? Vouloir traiter l'accompagnement professionnel pour lui-même (sous l'unique responsabilité de l'économiste diocésain, au seul regard du droit du travail, par exemple) invite à mettre en place des propositions individuelles, s'inspirant de ce qui se pratique en entreprise. Penser l'accompagnement spirituel pour lui-même engage chacun à se soucier individuellement de cet aspect, sans bénéficier du soutien de la communauté.

Or, nous avons montré théologiquement et ecclésiologiquement l'importance de propositions communautaires, du rôle de la communauté dans l'accompagnement de la mission de tout laïc en charge ecclésiale. Parce que cette mission se réalise dans un cadre professionnel, et habite la vie spirituelle du laïc, on ne peut imaginer d'accompagnement véritablement pertinent pour un laïc en charge ecclésiale qu'en le pensant de manière multiforme avec diverses propositions articulant les trois domaines : mission, profession, vie de foi, et incluant le soutien de la communauté.

Le lecteur aura sans doute perçu que nous avons fait le choix de privilégier une ecclésiologie de communion. Si dès lors on suit ce choix, alors on est conduit à mettre en valeur la place et le rôle de la communauté et donc à ne penser l'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale que

L'accompagnement des laïcs en charge ecclésiale

sous une forme articulant l'accompagnement des trois domaines : mission, profession, vie de foi.

Nous mesurons combien l'accompagnement de la mission doit s'articuler avec celui de la profession et celui de la vie de foi des laïcs en charge ecclésiale. Si la priorité doit rester donnée à la réalisation de la mission, l'Eglise a tout à gagner à se soucier de l'aspect professionnel et spirituel dans l'accompagnement des laïcs à qui elle confie une mission. Avec le développement des missions confiées aux laïcs, l'Eglise se trouve questionnée par l'accompagnement de ces derniers et invitée à mieux penser ses pratiques en ce domaine. Cet effort particulier invitera-t-il également l'Eglise à se questionner sur l'accompagnement des ministres ordonnés ? Pourra-t-elle un jour penser l'accompagnement des prêtres, des diacres, pas uniquement en terme spirituel, mais également l'envisager sous l'angle de l'accompagnement de leur mission, de leurs pratiques « professionnelles » ? Il nous semble qu'il y a ici un intérêt à susciter, un défi à relever.